



**IRSC CIHR**

Unité d'évaluation  
et d'analyse

Instituts de recherche  
en santé du Canada Canadian Institutes of  
Health Research

## **Rapport final**

### **Évaluation sommative du Programme de partenariats régionaux (PPR)**

**Instituts de la recherche en  
santé du Canada**

**19 mai 2005**

**ÉVALUATION**



# Table des matières

Sommaire .....	1
Préface .....	3
Contexte .....	5
Méthodologie d'évaluation.....	7
Point de mire du rapport.....	9
Objectifs du PPR .....	11
Le PPR a-t-il été efficace?.....	12
Analyse de l'écart sur le plan du financement par habitant.....	12
Dépenses par habitant.....	16
Richesse des provinces .....	17
Réussite aux concours.....	18
Taux de conversion.....	21
Utilisation du PPR.....	22
Points de vue des programmes « locaux » .....	26
Points forts, faiblesses et impact au sein de la région .....	27
Renforcement des capacités en matière de recherche.....	29
Points de vue sur la prolongation du PPR .....	30
Points de vue des personnes subventionnées .....	32
Résumé des résultats des sondages .....	32
Recommandation .....	34
Réaction de la direction .....	34
Annexe A : Données supplémentaires sur le financement provincial	35
Annexe B : Suggestions relatives à la conception du Programme...	48

## Tableaux

Tableau 1 : Variation dans les dépenses (\$) des IRSC par habitant – 2003 .....	17
Tableau 2 : Taux de réussite après de nombreux concours .....	20
Tableau 3 : Taux de réussite à des concours ouverts .....	21
Tableau 4 : Taux de réussite à des concours stratégiques.....	22
Tableau 5 : Projets financés à l'aide d'une deuxième subvention du PPR .....	22
Tableau 6 : Nombre et valeur des bourses, par année – Toutes les provinces participant au PPR.....	23
Tableau 7 : Nombre et valeur des subventions, par année – Toutes les provinces participant au PPR.....	24
Tableau 8 : Nombre et valeur des projets, par année – Toutes les provinces participant au PPR.....	24
Tableau 9 : Comparaison du financement offert par les partenaires et les IRSC pour les bourses – Toutes les provinces participant au PPR .....	25
Tableau 10 : Comparaison du financement offert par les partenaires et les IRSC pour les subventions – Toutes les provinces participant au PPR .....	25
Tableau 11 : Comparaison du financement offert par les partenaires et les IRSC pour les projets – Toutes les provinces participant au PPR.....	26
Tableau 12 : Dépenses réelles du CRM et des IRSC dans les provinces ne participant pas au PPR (dollars x 1000) .....	44
Tableau 13 : Dépenses attendues du CRM et des IRSC en tenant compte du poids démographique des provinces ne participant pas au PPR (dollars x 1000) .....	45
Tableau 14 : Pourcentage des dépenses réelles par rapport aux attentes.....	46
Tableau 15 : Pourcentage des dépenses réelles par rapport aux attentes.....	47

# Graphiques

Graphique 1 : Organigramme du PPR .....	10
Graphique 2: Écart sur le plan du financement par rapport aux attentes liées au poids démographique de Terre-Neuve et Labrador .....	14
Graphique 3 : Écart sur le plan du financement par rapport aux attentes liées au poids démographique de l'Île-du-Prince-Édouard .....	14
Graphique 4 : Écart sur le plan du financement par rapport aux attentes liées au poids démographique de la Nouvelle-Écosse .....	15
Graphique 5 : Écart sur le plan du financement par rapport aux attentes liées au poids démographique du Nouveau-Brunswick .....	15
Graphique 6 : Écart sur le plan du financement par rapport aux attentes liées au poids démographique du Manitoba .....	16
Graphique 7 : Écart sur le plan du financement par rapport aux attentes liées au poids démographique de la Saskatchewan .....	16
Graphique 8 : PIB provincial – 1999 .....	18
Graphique 9 : Dépenses des IRSC par habitant.....	19
Graphique 10 : Pourcentage des dépenses en subventions et bourses des IRSC dans les provinces qui participent au PPR .....	36
Graphique 11 : Pourcentage des dépenses en subventions et bourses des IRSC dans les provinces qui ne participent pas au PPR .....	37
Graphique 12 : « Écart » entre les fonds versés à la Colombie-Britannique et les attentes fondées sur son poids démographique.....	38
Graphique 13 : « Écart » entre les fonds versés à l'Alberta et les attentes fondées sur son poids démographique.....	39
Graphique 14 : « Écart » entre les fonds versés à l'Ontario et les attentes fondées sur son poids démographique.....	39
Graphique 15 : « Écart » entre les fonds versés au Québec et les attentes fondées sur son poids démographique.....	40
Graphique 16 : Pourcentage du financement « réel » par rapport aux « attentes » - Toutes les provinces.....	41
Graphique 17 : Pourcentage du financement « réel » par rapport aux « attentes » – Provinces participant au PPR .....	42
Graphique 18 : Pourcentage du financement « réel » par rapport aux « attentes » – Provinces ne participant pas au PPR .....	43



## Sommaire

Le Programme de partenariats régionaux (PPR) a été inauguré en 1997-1998 par le Conseil de recherches médicales du Canada (CRM) afin de réagir à la réduction du financement offert aux chercheurs du domaine de la santé de quatre provinces ayant des écoles de médecine et une population plutôt faible. En 1999-2000, le PPR (qui est en voie de devenir un programme des IRSC) a élargi ses sphères d'intérêt pour inclure la recherche dans le domaine de la santé et a intégré deux autres provinces peu peuplées qui ne possédaient pas d'écoles de médecine. La recommandation d'autoriser le renouvellement du PPR fait suite à la présente évaluation. La nécessité d'aider les comités consultatifs à développer les forces en recherche dans leurs secteurs de compétence demeure pertinente. Aucun autre programme important des IRSC n'aborde ce besoin.

Le PPR a été conçu pour réagir à la diminution du financement offert par le Conseil de recherches médicales du Canada (CRM) aux chercheurs du domaine de la santé de la Saskatchewan, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et Labrador et du Manitoba. Le présent rapport cherche à déterminer si le Programme de partenariats régionaux a été fructueux. À cette fin, l'attention est donc portée sur le programme dans son ensemble. Le rapport ne met donc pas l'accent sur des régions ou des provinces précises, à une exception près : la question centrale de la différence entre les subventions de recherche qu'une province reçoit des IRSC et le poids démographique de cette même province par rapport à l'ensemble de la population canadienne (également appelée « analyse des écarts »). Des documents de travail élaborés contiennent les résultats détaillés de cette évaluation.

Dans chacune des six provinces où siègent des comités consultatifs du PPR, on a examiné l'écart entre le montant du financement réel accordé par les IRSC et la somme qu'elles auraient reçue si les fonds des IRSC n'étaient attribués qu'en fonction de la taille de la population. Il n'existait pas de critère pour déterminer à quel point l'écart devait être important avant de conclure que la différence entre le montant réel et la somme attendue était suffisante pour nécessiter un effort spécial comme celui qui a été fourni dans le cadre du PPR. Si le critère avait été établi à 20 %, deux des six provinces (soit le Manitoba et la Nouvelle-Écosse) auraient à peine répondu à cette norme en 2003. En comparant la courbe du financement réel et celle du financement prévu, on arrive à la conclusion que le PPR n'est pas encore parvenu à combler l'écart.

À partir de 1999, on a pu observer une remontée de la ligne qui représente le financement réel versé dans les provinces participant au PPR, même si cette remontée est plutôt timide au Nouveau-Brunswick. Cette tendance à la hausse du financement est attribuable à l'influence du PPR ainsi qu'à l'augmentation du niveau de financement devenu accessible après la création des IRSC. D'autres données probantes, comme le taux de réussite obtenu à la suite du PPR, la conversion de projets pour l'obtention de fonds non liés au Programme auprès des IRSC et les perceptions au sein des provinces, laissent croire que les mécanismes mis en place par le PPR ont, en règle générale, obtenu un succès perceptible et permis de réaliser des progrès.

Toutes les subventions et bourses attribuées dans le cadre du PPR ont été examinées en ce qui a trait aux contributions annuelles versées par les IRSC et aux apports annuels des partenaires. Cet exercice a permis de démontrer que les fonds du PPR ont été utilisés par les comités consultatifs. À partir de 2001-2002, l'utilisation des fonds du Programme a commencé à se rapprocher de la somme maximale disponible – soit 4 400 000 \$ par année – et elle est demeurée sensiblement à ce niveau. Dans près d'un quart des projets, le financement offert par les partenaires a dépassé la contribution des IRSC. Le nombre de cas dans lesquels le financement fourni par les partenaires n'équivalait pas au moins à la contribution faite par les IRSC était par ailleurs négligeable.

Le fait que les chercheurs obtiendront d'abord du financement auprès du PPR avant d'être financés à part entière par les IRSC est un élément fondamental de la théorie liée au PPR. Les « diplômés » du PPR ont d'ailleurs très bien fait. Le taux de réussite à la suite du PPR s'élève à 72 %. Toutefois, même si ce pourcentage semble très fort, il est impossible de savoir s'il s'agit d'un taux de réussite particulièrement élevé puisqu'il englobe plusieurs concours. Sur une note tout aussi positive, mentionnons qu'au moins 41 % des projets financés dans le cadre du PPR ont été convertis en projets non liés au Programme financés par les IRSC dans le but de poursuivre la recherche dans le même domaine d'étude.

Lorsqu'ils ont répondu aux questions du sondage, les chercheurs principaux (CP) ont indiqué que le PPR n'avait presque pas d'influence pour attirer des CP dans une province et n'exerçait qu'une faible influence lorsqu'il est question de retenir un CP dans une province. Ce résultat contredit le point de vue de nombreux membres des comités consultatifs qui considèrent le PPR comme un important facteur de recrutement. La majorité des chercheurs subventionnés par le PPR ne sont pas de nouveaux diplômés. Dans 96 % des cas, au moins cinq ans se sont écoulés depuis l'obtention de leur diplôme le plus élevé. En règle générale, les chercheurs principaux dont les projets sont financés par le PPR peuvent également obtenir du financement auprès d'autres sources.

Grâce au financement offert par le PPR, bon nombre de chercheurs principaux ont embauché du personnel pour travailler sur leur projet PPR à plus d'un niveau : près de 77 % ont engagé des techniciens, 60 % ont embauché des étudiants à la maîtrise et 50 % ont recruté des étudiants au doctorat. La plupart (89 %) des chercheurs principaux ont déclaré que leur participation au PPR avait mené à d'autres occasions ou avantages de recherche et ils ont reconnu que les projets réalisés dans le cadre du PPR avaient une incidence sur leurs présentations scientifiques (96 %), leurs publications (84 %) et leurs occasions de commercialisation (17 %). Près de la moitié des chercheurs (45 %) ont déclaré que les subventions ou les bourses du PPR n'avaient en aucune façon affecté ou modifié leur cheminement en recherche ou leurs plans de carrière.

En résumé, le PPR est le seul programme des IRSC qui soit axé sur le développement de la capacité de recherche en santé dans les régions ayant un moins grand nombre de ressources. Il n'est pas en place depuis assez longtemps pour que des développements significatifs se soient produits et, en soi, il n'est peut-être pas suffisant pour accomplir une telle tâche. Il est toutefois très bien coté par les chercheurs participants, les membres des comités consultatifs et les autres intervenants. Cela signifie que le PPR

aura besoin de plus de temps pour faire ses preuves. Si l'on se fie à l'expérience accumulée jusqu'à présent, il est maintenant possible de concevoir un programme plus rigoureux.

Certaines modifications importantes à la conception du PPR pourraient être prises en considération au moment de le renouveler. Parmi ces modifications, soulignons les partenariats liés au Programme, la mesure du rendement et les niveaux d'affectation. Les points à prendre en considération dans chaque secteur sont présentés à l'Annexe B : Suggestions relatives à la conception du Programme, à la fin du présent rapport. Au nombre des suggestions relatives aux orientations stratégiques d'un programme renouvelé, mentionnons les suivantes :

- Les IRSC devraient continuer de considérer un PPR renouvelé comme un programme de partenariats.
- On devrait demander aux présidents locaux de créer un fonds consolidé de partenaires qui serait administré par le comité consultatif.
- Les IRSC devraient soutenir activement les présidents des comités consultatifs locaux.
- Un programme de mesure du rendement devrait dès le départ faire partie du programme renouvelé et des données de mesure devraient être recueillies régulièrement et compilées au moins une fois l'an dans le but de déceler les tendances. Les rapports sur la mesure du rendement devraient être partagés.
- Les IRSC devraient songer à accroître le financement d'un PPR renouvelé.

## Préface

Le contexte dans lequel le Programme de partenariats régionaux a été conçu comportait deux éléments dignes de mention : l'existence d'un programme précédent et la relation présumée entre la recherche médicale et les services de santé.

À la fin des années 1980, le Conseil de recherches médicales (CRM) mettait en oeuvre un programme de subventions de développement qui s'adressait au départ aux écoles de médecine « sous-développées ». Ce programme, grâce auquel des sommes significatives ont été investies dans les écoles de médecine de quatre provinces (Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Manitoba et Saskatchewan), a pris fin au début des années 1990. La création du Programme de partenariats régionaux en 1997 est annoncée dans le texte qui suit de M. James Wood<sup>1</sup>, dans lequel ce dernier mentionne la fin du programme de Subventions de développement.

*« La politique de longue date du Conseil des recherches médicales à l'effet d'apporter du soutien au développement de la recherche dans les universités moins nanties a été supprimée, d'abord en ouvrant le concours à toutes les universités, et, plus récemment, en abolissant complètement le programme. On ne peut trop insister sur l'effet délétère de cette mesure sur les efforts déployés par les universités moins nanties pour développer et maintenir des programmes de recherche durables et dynamiques. Cette situation soulève également une*

---

<sup>1</sup> James D. Wood, Health Research Funding in Colleges of Medicine Located in Provinces with Relatively Small Populations. (non daté – 1994 ou 1995). Page 18.

*autre question : le CRM, à titre d'organisme du gouvernement fédéral, est-il socialement responsable de voir à ce qu'une base viable de recherche dans le domaine de la santé soit maintenue dans les différentes régions du pays?*

*Les groupes intéressés devraient donc déployer tous les efforts nécessaires pour rétablir le programme de recherche de développement qui s'adressait aux universités moins nanties. Un tel programme devrait toutefois avoir des règles plus rigoureuses et un objectif plus ciblé, et les gouvernements provinciaux pourraient même y participer. »*

L'autre contexte à prendre en considération est la croyance qui veut que la présence de chercheurs médicaux dans une région ait une incidence directe et positive sur la qualité des services médicaux offerts à la population de cette région. Cette croyance, qui existait à l'époque du Conseil de recherches médicales, englobe désormais la recherche dans le domaine de la santé et constitue la raison d'être du Programme de partenariats régionaux des Instituts de recherche en santé du Canada. Compte tenu de cette croyance, il va de soi que l'on maintienne au moins un financement minimal de la recherche dans le domaine de la santé.

Un autre concept préliminaire semble approprié puisqu'il est à la base de bon nombre des arguments en faveur et à l'encontre du Programme de partenariats régionaux. On peut se poser la question suivante : « Qu'est-ce qu'une région? ». Le Programme en lui-même n'est pas normatif; il n'offre pas de définition du terme. On reconnaît cependant que les provinces devraient contribuer à l'élaboration d'une telle définition, et certains soutiennent qu'une « région » devrait correspondre à une province. Le Programme ne se voulait toutefois pas un partenariat avec les provinces, mais plutôt un partenariat avec des comités consultatifs liés à des écoles de médecine; ce partenariat a par la suite été élargi pour englober les centres de recherche en santé. La question n'est pas sans intérêt, puisqu'il y a de nos jours beaucoup plus de tels centres de recherche (y compris d'écoles de médecine) aux premiers stades de leur développement qu'en 1996. Peut-on considérer comme des régions le Nord de l'Ontario, la région de Coquitlam, en Colombie-Britannique, ou Iqaluit, au Nunavut? Et combien de régions différentes peut-on reconnaître au sein d'une même province si la région n'est pas définie comme étant une province? Ces remarques servent à mettre la situation en contexte. Le reste du présent rapport portera sur les faits qui sont pertinents à l'évaluation du Programme des partenariats régionaux dans sa forme actuelle.

## Contexte

Le PPR a été conçu pour réagir à la réduction du financement offert par le Conseil de recherches médicales du Canada (CRM) aux chercheurs du domaine de la santé de la Saskatchewan, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et Labrador et du Manitoba.<sup>2</sup> Il a été reconnu que, dans le cadre du concours ouvert lié au programme de financement du CRM, ces quatre provinces possédant au moins une école de médecine recevaient du Conseil un financement moindre par rapport à leur population.

Le Programme de partenariats régionaux (PPR) a été inauguré en 1995-1996.<sup>3</sup> Les premières demandes de subventions ont été soumises en septembre 1996 et le financement accordé dans le cadre du Programme a débuté au cours de l'exercice 1997-1998. Les quatre provinces invitées à participer aux deux premières années de ce programme de partenariats n'ont pas toutes accepté, comme en fait foi la décision de la Saskatchewan de ne pas se plier aux conditions du programme initial.<sup>4</sup>

Le PPR dans sa forme actuelle a débuté en 1999-2000. C'est à cette époque que la Saskatchewan s'y est jointe.<sup>5</sup> En juin 1999, le Programme a été élargi pour inclure les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, qui ne possèdent ni l'une ni l'autre d'école de médecine mais qui affichent toutes deux des capacités en recherche dans certains des quatre piliers de la recherche en santé – c'est-à-dire la recherche biomédicale, clinique, sur les systèmes et les services de santé, et sur la santé des populations. L'expansion de la recherche médicale à la recherche en santé a coïncidé avec la création des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).<sup>6</sup> En vertu du PPR, les demandes de financement de la recherche et d'appui du personnel de recherche qui, selon l'examen par les pairs, sont jugées d'une grande valeur scientifique mais qui se situent en deçà de la capacité de financement du budget de base des IRSC pour les concours réguliers sont admissibles à un financement si un partenaire peut cofinancer le projet. Dans sa forme originale (1997-1998 et 1998-1999), le ratio du cofinancement était de un pour deux, c'est-à-dire d'un dollar du CRM pour deux dollars du partenaire, le maximum annuel étant de 500 000 \$ du CRM pour chaque établissement. Étant donné les ressources additionnelles affectées à la recherche en santé dans le budget fédéral de 1999 dans le cadre de l'Initiative des Instituts de recherche en santé du Canada, le CRM a décidé, lors de la réunion du conseil d'administration de mars 1999, de rehausser le PPR en faisant passer le cofinancement offert par le CRM à 1 million de dollars par année au profit de chacune des quatre premières provinces (Manitoba, Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse et Saskatchewan) ainsi que de changer le ratio pour faciliter un cofinancement de 1:1. Le financement des projets dans les « nouvelles » provinces (Île-du-Prince-Édouard et

---

<sup>2</sup> James D. Wood, Health Research Funding in Colleges of Medicine Located in Provinces with Relatively Small Populations. (non daté –1994 ou 1995). James D. Wood, Département de biochimie, Université de la Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan) S7N 0W0

<sup>3</sup> Lettre datée du 11 août 1995 dans laquelle le Dr Henry Friesen annonce la création du nouveau Programme de partenariats régionaux du CRM

<sup>4</sup> Notes au dossier du Programme. Report of the Mid-Term Evaluation of the Sask-CIHR RPP, décembre 2002

<sup>5</sup> La Saskatchewan a été la seule province à conclure une entente avec les IRSC dans le but de participer à ce programme.

<sup>6</sup> La *Loi sur les IRSC* est entrée en vigueur en juin 2000.

Nouveau-Brunswick) a été fixé à un niveau de 200 000 \$ par année selon un ratio de cofinancement de 1:1. La participation totale actuelle des IRSC au PPR est de 4,4 millions de dollars par année. Une limite des dépenses s'applique au financement accordé à une province au cours d'un exercice financier. La somme des dépenses autorisées durant un exercice pour tous les projets du PPR au sein d'une province ne peut pas dépasser l'affectation prévue pour la province en question.<sup>7</sup> Les dépenses réelles des projets financés par le PPR correspondront toujours au moins au double de l'affectation puisque les partenaires doivent verser un financement équivalant au moins à la contribution des IRSC et qu'ils peuvent même décider d'investir davantage.

On s'attend généralement à ce qu'une part importante des activités liées à ce programme serve au recrutement et au maintien en poste de scientifiques prometteurs ou excellents, ou les deux. Ces personnes talentueuses devraient par la suite être en mesure de générer de nouvelles sources de financement assujetti par des pairs dans le cadre de programmes réguliers de subventions. Cependant, les demandes présentées au PPR peuvent également porter sur des initiatives couvertes par d'autres programmes des IRSC (p. ex. bourses de formation, subventions de fonctionnement, appareils).

Les lignes directrices et les procédures en vigueur varient d'une province à l'autre, parfois de façon significative. Même si toutes respectent un ensemble de lignes directrices générales et opérationnelles et de règles financières, chaque comité consultatif dispose d'une certaine latitude pour établir des règles et procédures liées au PPR qui soient adaptées à sa propre situation. Le processus général du PPR est décrit dans le graphique 1.

Les provinces jouissent d'importants pouvoirs discrétionnaires en ce qui a trait à l'application des lignes directrices établies par le PPR. À l'origine, il y avait très peu de lignes directrices et un très petit nombre d'entre elles étaient consignées par écrit.

Avec le temps, les présidents des comités consultatifs locaux<sup>8</sup> ont rencontré les gestionnaires des IRSC dans le but de discuter du Programme et de faire part de leurs expériences. Ces réunions en personne et par téléconférence ont permis la production des lignes directrices du PPR et des différentes lignes directrices locales. Nous présentons ici trois des paramètres du Programme afin de montrer l'interaction qui existe entre les lignes directrices du PPR et les pratiques locales.

- **Seuil d'admissibilité?** Au début, un projet devait obtenir au moins une note de 3,0 pour être admissible au PPR. Par la suite, cette note a été haussée à 3,5 mais à l'occasion, des comités consultatifs prennent en considération des projets qui se classent en deçà du seuil de 3,5.
- **Points ou autres critères?** Certains comités consultatifs financent les projets qui obtiennent le nombre le plus élevé de points; d'autres favorisent des projets qui ciblent d'autres priorités, telles une demande présentée par un jeune chercheur ou un projet qui porte sur un sujet de recherche précis dans le domaine de la santé.

---

<sup>7</sup> À la suite d'une modification récente touchant l'utilisation du financement du PPR, la somme dépensée au sein d'une province pourrait dépasser la limite établie. Au 1<sup>er</sup> mars, toute portion inutilisée d'une affectation à une province peut être remise à d'autres provinces ayant des projets qu'elles désirent financer dans le cadre du PPR mais pour lesquels leur affectation annuelle ne suffit pas.

<sup>8</sup> L'utilisation du terme « locaux » est une sorte de code qui signifie « provinciaux ». Le PPR n'est pas un programme fédéral-provincial, même si le CRM et par la suite les IRSC ont clairement énoncé qu'ils souhaitaient une importante participation des représentants provinciaux. Au départ, le PPR était (et il demeure) un partenariat entre les IRSC, fonctionnant en vertu d'un mandat fédéral, et un comité consultatif, situé dans une université, dans chacune des provinces auxquelles une affectation a été versée.

- Exigence relative à l'examen préalable des demandes de subventions présentées aux IRSC? Tous les comités consultatifs exigent un examen minimal des demandes de subventions pré-enregistrées au PPR; d'autres requièrent un examen officiel qui peut également inclure des possibilités de mentorat.

Le principal client de la présente évaluation sommative est la direction des IRSC qui doit prendre une décision au sujet du renouvellement du Programme. L'évaluation vise à déterminer l'efficacité avec laquelle le Programme atteint ses objectifs, à décrire ses répercussions attendues et inattendues, à juger de sa pertinence continue et à trouver d'autres moyens d'obtenir les résultats escomptés.

## Méthodologie d'évaluation

Quatre approches ont été utilisées au cours de l'évaluation : l'examen de documents, l'exploration de données, les entrevues et les sondages sur le Web.

**Examen des documents.** Au nombre des documents examinés, mentionnons les suivants : Programme de partenariats régionaux du CRM; annonces de l'attribution des subventions en 2002, 2003 et 2004; diverses politiques du PPR; dates limites liées au concours et à l'administration du PPR; Cadre d'évaluation et de mesure du rendement, IRSC, avril 2004; compte rendu de la réunion du PPR tenue le 29 novembre 1999 à l'hôtel Sheraton (l'endroit n'est pas mentionné); téléconférence des présidents des comités consultatifs qui a eu lieu le 15 mars 2000; compte rendu de la réunion du 23 mars 2004, à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) et documents pertinents; manuel de formation des étudiants, Système d'information électronique, Conseil des recherches médicales du Canada, 14 avril 1999; conception organisationnelle des IRSC, profils et descriptions des processus (20 février 2002); rapports d'évaluation régionaux; étude intitulée « Health Research Funding in Colleges of Medicine Located in Provinces with Relatively Small Populations », préparée par James Wood, v.1994; et nombreux documents recueillis au cours des visites faites dans les six régions participant au PPR.

**Exploration de données.** Les IRSC ont rendu disponibles une grande quantité de données tirées des bases de données du CRM et des IRSC. Ils ont fourni sur demande des chiffriers fournissant le détail des demandes de subventions ainsi que les résultats de ces demandes, de l'information sur les contributions des IRSC et le financement offert par les partenaires dans des projets donnés du PPR, de l'information sur l'historique des interactions entre les chercheurs et les IRSC et des listes de titres de projets, et de participants aux projets ainsi que d'autres renseignements descriptifs. Des renseignements provenant de Statistique Canada sur les populations et les produits intérieurs bruts ont également été examinés.

**Entrevues.** La majorité des entrevues ont été menées durant les visites dans chacune des six provinces. Sur place, on a interviewé le président et les membres du comité consultatif de chaque région, les chercheurs ayant participé aux processus du PPR ainsi que des représentants des universités, des gouvernements provinciaux, des instituts et des fondations concernés. À l'administration centrale des IRSC, des entrevues ont été réalisées auprès de toute une gamme de gestionnaires, notamment d'agents ayant une expérience antérieure ou actuelle du PPR, tant au niveau des politiques que des opérations, et étant familiers avec le CRM et les IRSC. La même procédure a été suivie dans toutes les entrevues, c'est-à-dire qu'elles ont été précédées par une séance

d'information au cours de laquelle les personnes interviewées ont été informées des sujets et des questions qui seraient abordés. Parallèlement à cette séance, les interviewers ont suivi un protocole d'entrevue dans le but d'accorder une attention particulière à plusieurs sujets et questions et de mettre l'accent sur les détails de la planification stratégique, y compris les lignes directrices du PPR pour la région ainsi que les procédures opérationnelles. Des notes d'entrevue ont été préparées pour chacune des réunions et elles ont ensuite été organisées à l'aide d'une grille de données préétablie.

**Sondages.** Trois sondages ont été menés sur le Web au moyen des installations de Fair Surveys. Les trois groupes cibles étaient les chercheurs principaux, les autres chercheurs et les partenaires. Des listes de membres des deux premiers groupes ont été dressées à partir des données fournies par les IRSC. Une liste des partenaires a été préparée en collaboration avec les présidents des comités consultatifs ou leurs adjoints administratifs. Les sondages ont été conçus et révisés par des personnes connaissant bien le Programme, convertis en html et affichés, testés à l'interne, révisés au besoin, puis testés auprès de chercheurs participant au PPR qui ne faisaient pas partie des populations cibles en raison des dates de présentation de leurs projets. Tous ont été administrés de la même façon. Un premier courriel a été envoyé dans le but de confirmer la validité de l'adresse électronique et le nom de la personne devant représenter l'étude sur le PPR dans le sondage. Les listes ont ensuite été corrigées au besoin, et le sondage a été envoyé. Deux courriels de rappel ont ensuite été acheminés, au besoin, à trois jours ouvrables d'intervalle. Finalement, on a communiqué par téléphone avec les personnes qui n'avaient pas encore répondu.

**Analyse des données.** Les données provenant de toutes les sources étaient de nature quantitative et qualitative. Elles ont été recueillies, puis intégrées et appliquées aux questions de l'évaluation. La question centrale était de déterminer si le PPR avait réussi à renverser le recul en matière de financement observé au début des années 1990. Cela devait se faire grâce à la création de partenariats, à l'optimisation du financement local et à la promotion du recrutement et du maintien en poste de chercheurs prometteurs ou excellents oeuvrant dans des domaines forts au niveau local et présentant des intérêts prioritaires. De tels mécanismes visaient à accroître le taux de réussite des chercheurs s'efforçant d'obtenir des subventions des IRSC autres que celles du PPR. Par ailleurs, l'évaluation avait pour objet de comprendre le Programme et sa mise en oeuvre de façon à aider les IRSC advenant qu'ils décident de le renouveler dans sa forme actuelle ou selon une formule révisée.

Les données ont été examinées au moyen de statistiques descriptives et d'analyses de contenu. À part les intervalles de confiance liés aux réponses au sondage, on n'a eu besoin d'aucune statistique déductive. Il a été question d'appliquer un modèle quasi expérimental afin de rendre les résultats plus significatifs, mais cela n'a pas été fait.

### **Modèle quasi expérimental**

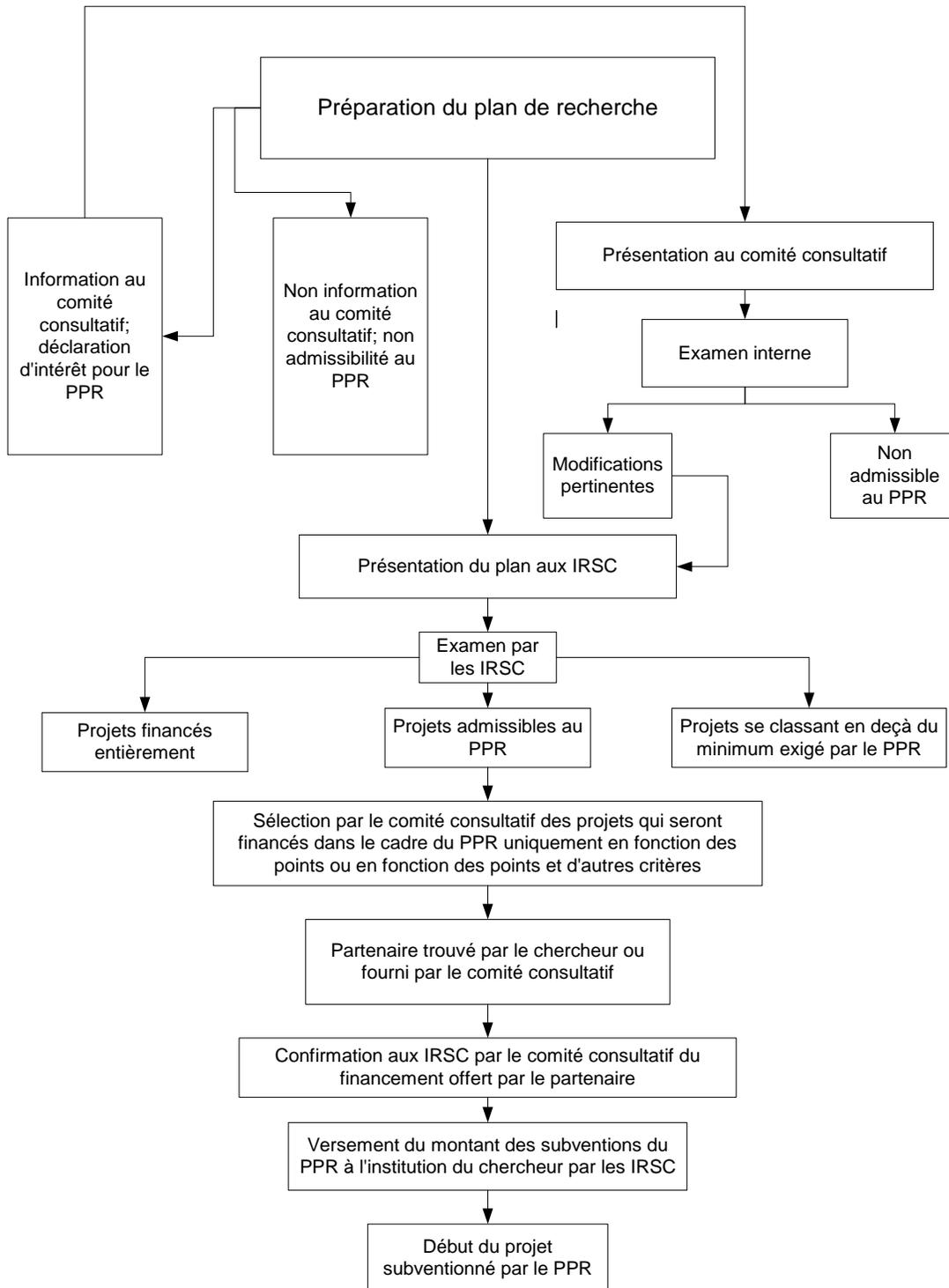
Tel que mentionné précédemment, il a été question durant la planification de l'évaluation d'appliquer un modèle quasi expérimental. Ce modèle aurait en fait permis de classer le travail des comités consultatifs et la qualité de leurs plans stratégiques et de les classer en trois catégories (« relativement bon », « moyen » et « relativement faible ») pour ensuite comparer le rendement de ces catégories aux critères de réussite. Il n'a pas été possible de le faire parce que les six situations ont pu être réparties en deux catégories offrant cinq plans stratégiques relativement bons et un plan relativement faible. Ce volet de l'évaluation n'a donc pas pu être appliqué.

## Point de mire du rapport

Une étude d'évaluation s'avère nécessaire pour tirer des conclusions valides au sujet du mérite ou de la valeur du sujet évalué – dans ce cas-ci, le Programme de partenariats régionaux. Le processus consiste à repérer les normes pertinentes, à examiner le rendement du sujet évalué par rapport à ces normes et, à la suite de l'intégration ou de l'analyse des résultats, à présenter une évaluation globale. Pour les IRSC, le PPR est un programme de première étape. La présente évaluation permet de compléter le premier cycle de conception et de mise en œuvre du Programme et d'obtenir de la rétroaction sur les résultats. Le rapport met l'accent sur les résultats du PPR et pose une question clé : « La répartition des subventions de recherche des IRSC dans les régions cibles (définies comme étant des provinces) est-elle proportionnelle à la population de ces provinces? » La norme qui correspond au résultat escompté est évidente. Si la différence entre la part des subventions de recherche des IRSC qu'obtient une province et le poids démographique de cette province par rapport à la population du Canada est de zéro (ou de près de zéro), le résultat escompté a alors été obtenu.

Il y a de plus un grand nombre de résultats dans les trois domaines suivants : (1) la base de données des IRSC, qui contient des renseignements sur les demandes de subventions et les résultats de ces demandes; des renseignements sur les contributions des IRSC et le financement assuré par des partenaires dans le cadre de projets donnés du PPR; des renseignements sur l'historique des interactions entre les chercheurs et les IRSC; les titres de projets, le nom des participants, etc.; (2) les sondages sur le Web auprès des chercheurs principaux, d'autres chercheurs et des partenaires du PPR; (3) les données recueillies durant les visites dans chacune des six provinces ayant des comités consultatifs liés au PPR, visites au cours desquelles on a recueilli de l'information sur la planification stratégique, les procédures en place pour assurer l'orientation et l'administration du PPR dans la région et les points de vue des membres du comité consultatif, des universitaires, des chercheurs participant au Programme, de représentants du gouvernement provincial, des fondations, des instituts, etc. sur le Programme de partenariats régionaux.

**Graphique 1 : Organigramme du PPR**



Les résultats tirés de l'exploration de données, des entrevues et des sondages sont présentés dans les documents de travail. Il s'agit de documents très volumineux. Le document de travail sur l'analyse de la base de données des IRSC compte une cinquantaine de pages. Il y a trois documents de travail sur les résultats du sondage, comptant chacun près de 40 pages de tableaux et d'analyses du contenu. Il existe de plus un document de travail d'environ 85 pages dans lequel sont présentés les six profils locaux, un pour chaque province, ainsi qu'une intégration des profils des six régions. Le matériel contenu dans ces documents a été examiné attentivement et a servi à la préparation du présent rapport final.<sup>9</sup>

Dans le présent rapport, on cherche à savoir si le Programme de partenariats régionaux est fructueux et, s'il y a renouvellement, quels paramètres importants devront être pris en considération au moment de concevoir un programme renouvelé. À cette fin, l'attention est donc portée sur le programme dans son ensemble. Le rapport ne met donc pas l'accent sur des régions ou des provinces précises, à une exception près : la question centrale de la différence entre les subventions de recherche qu'une province reçoit des IRSC et le poids démographique de cette province par rapport à l'ensemble de la population canadienne (également appelée « analyse des écarts »).

## Objectifs du PPR

Les objectifs du Programme de partenariats régionaux, tels que présentés par les IRSC, sont les suivants :

- a) créer des partenariats avec les plus petites provinces en obtenant du financement local;
- b) promouvoir le recrutement ou le maintien en poste de chercheurs prometteurs ou excellents en misant sur les forces locales et les intérêts prioritaires des établissements;
- c) inverser la tendance à la baisse du financement enregistrée au cours de la première moitié des années 1990.

À ces trois objectifs vient s'ajouter un quatrième (qui doit faire suite aux objectifs b) et c) pris ensemble<sup>10</sup>) :

- d) accroître le taux de réussite des chercheurs en ce qui a trait aux possibilités d'obtenir du financement des IRSC dans le cadre de programmes autres que le PPR.

---

<sup>9</sup> Les documents de travail seront disponibles sur demande.

<sup>10</sup> L'objectif d) est également justifié par cette phrase tirée des lignes directrices originales du Programme : « Ces personnes talentueuses devraient, en retour, être capables de générer de nouvelles sources de financement par l'intermédiaire des concours réguliers ».

# Le PPR a-t-il été efficace?

Pour aborder cette question, nous avons eu recours à deux approches. L'une a consisté à analyser des bases de données des IRSC afin de déterminer s'il y avait un écart sur le plan du financement, c'est-à-dire de comparer a) le financement réel obtenu au sein d'une province et b) la somme qu'une province aurait reçue si le financement offert par les IRSC avait été alloué uniquement en fonction de son poids démographique. L'autre consistait en une analyse du succès des personnes dont les projets avaient été financés dans le cadre du PPR lorsqu'elles participaient à d'autres concours des IRSC.

## ANALYSE DE L'ECART SUR LE PLAN DU FINANCEMENT PAR HABITANT

L'une des raisons qui a justifié la création du PPR a été le fait que le financement accordé par le CRM à quatre provinces qui comptaient des écoles de médecine (Terre-Neuve et Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Manitoba et Saskatchewan) était inférieur à ce qu'elles auraient dû recevoir compte tenu de leur poids démographique. La présente évaluation a permis d'examiner ce raisonnement sous différents angles en menant entre autres une analyse de l'écart observé dans les six provinces concernées par le PPR. Aux fins de cette analyse, deux valeurs ont été retenues pour chaque année, de 1981 à 2003 inclusivement. Les valeurs correspondant à chacune des provinces participant au PPR sont présentées dans les graphiques 2 à 7.<sup>11</sup>

**Financement réel** Le financement obtenu chaque année dans le cadre des concours des IRSC. Ce montant inclut le financement fourni par le PPR, mais non l'argent investi par des partenaires. Plus la base à laquelle elles sont ajoutées est faible, plus les sommes attribuables au PPR ont une grande incidence.

**Attentes** Le financement qu'une province aurait reçu des IRSC si les sommes avaient été attribuées uniquement en fonction de son poids démographique par rapport à l'ensemble du pays.

Voici une interprétation non statistique des graphiques 2 à 7.

T.-N. Bien qu'elles aient été très près en 1981, les deux lignes ont divergé au fil des ans. Visuellement, la pente du financement réel augmente à partir de 1999. Cela peut être considéré comme une amélioration même si l'écart entre les deux lignes continue à se creuser. Il semble qu'il y ait eu stabilisation en 2002, mais il est trop tôt pour savoir si cette tendance se maintiendra. En 2003, le financement réel (3 517 000 \$) correspondait à 37 % des attentes (9 447 000 \$).

---

<sup>11</sup> Nous tenons à remercier le Dr E. Bruce Waygood pour avoir suggéré la présentation conviviale des résultats des écarts.

- Î.-P.-É. Les deux lignes débutent à des points différents et, tout au long de la période, elles s'éloignent lentement. Visuellement, la pente du financement réel augmente à partir de 1999. Cela peut être considéré comme une amélioration même si l'écart entre les deux lignes continue à se creuser. En 2003, le financement réel (710 000 \$) correspondait à 28 % des attentes (2 505 000 \$).
- N.-É. De 1981 à 1991, les deux lignes sont presque semblables. Le financement réel commence alors à être inférieur aux attentes et en 2003, le financement réel (13 776 000 \$) ne représente que 81 % des attentes (17 019 000 \$).
- N.-B. Le financement réel est toujours inférieur aux attentes et l'écart se creuse avec le temps. En 2003, le financement réel (709 000 \$) ne représentait que 5 % des attentes (13 648 000 \$).
- Man. Le Manitoba est la seule province participant au PPR dans laquelle le financement réel dépasse les attentes de 1981 jusqu'au milieu des années 1990. Le financement réel devient inférieur aux attentes aux environs de 1998 et l'écart plutôt faible observé se creuse légèrement avec le temps. En 2003, le financement réel (16 923 000 \$) représente 80 % des attentes (21 142 000 \$).
- Sask. Les deux lignes sont assez près en 1981. Par la suite, elles commencent à s'éloigner et l'écart se creuse. En 2003, le financement réel (8 649 000 \$) ne représente que 48 % des attentes (18 089 000 \$).

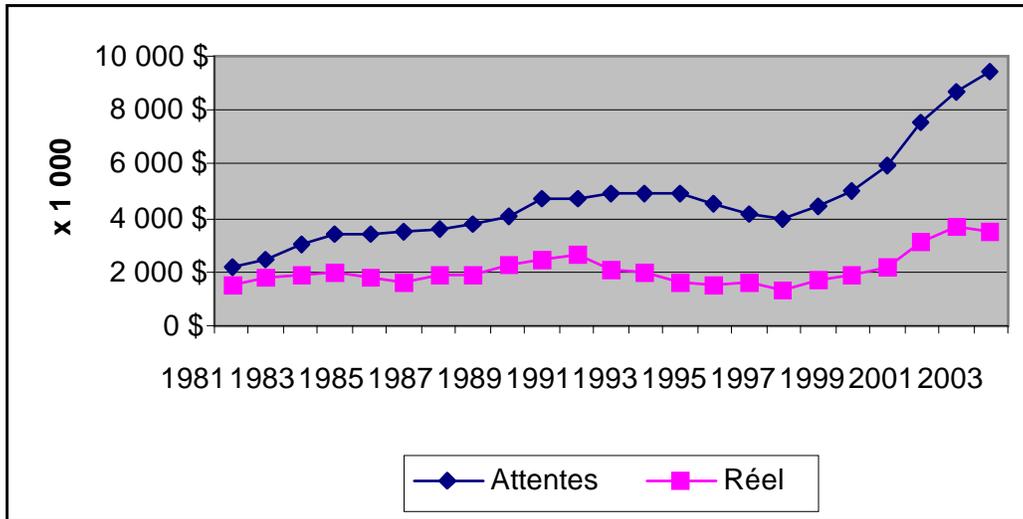
Aucun critère n'a été établi en vue de déterminer l'écart requis pour conclure que la différence entre le financement réel et les attentes est suffisamment grande pour justifier un effort spécial comme celui fourni par le PPR. Si le critère avait été établi à 20 %, deux des six provinces (le Manitoba et la Nouvelle-Écosse) l'auraient tout juste atteint en 2003.

À partir de 1999, la pente du financement réel connaît une importante remontée dans toutes les provinces qui participent au PPR, même si cette hausse est plutôt faible au Nouveau-Brunswick. Bien sûr, cette amélioration est en partie attribuable à l'ajout des sommes du PPR aux autres sources de financement obtenu dans la province dans le cadre de concours des IRSC<sup>12</sup>. Il semble que l'arrivée des fonds du PPR ait eu un effet positif sur le financement réel. Il faut toutefois reconnaître que cette augmentation du financement réel à partir de 1999 coïncide avec la hausse des fonds devenus accessibles à la suite de la création des IRSC, hausse dont les provinces qui ne participaient pas au PPR ont également profité. Cette observation ressort de façon évidente dans les données de l'analyse de l'écart touchant les provinces ne participant pas au PPR qui sont présentées à l'Annexe A.

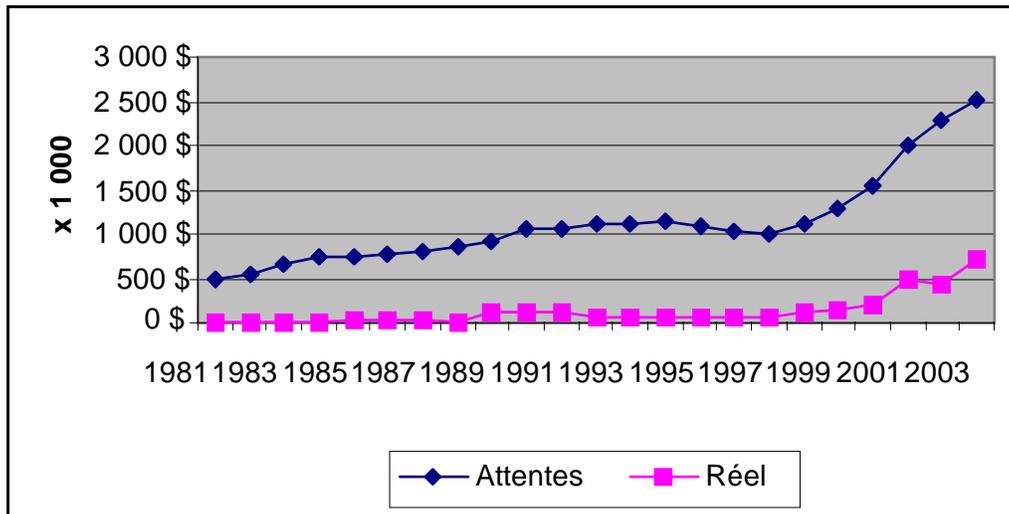
---

<sup>12</sup> Le financement en contrepartie n'est pas pris en compte dans ces calculs, ce qui, pour deux provinces (le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard) représente des ajouts significatifs.

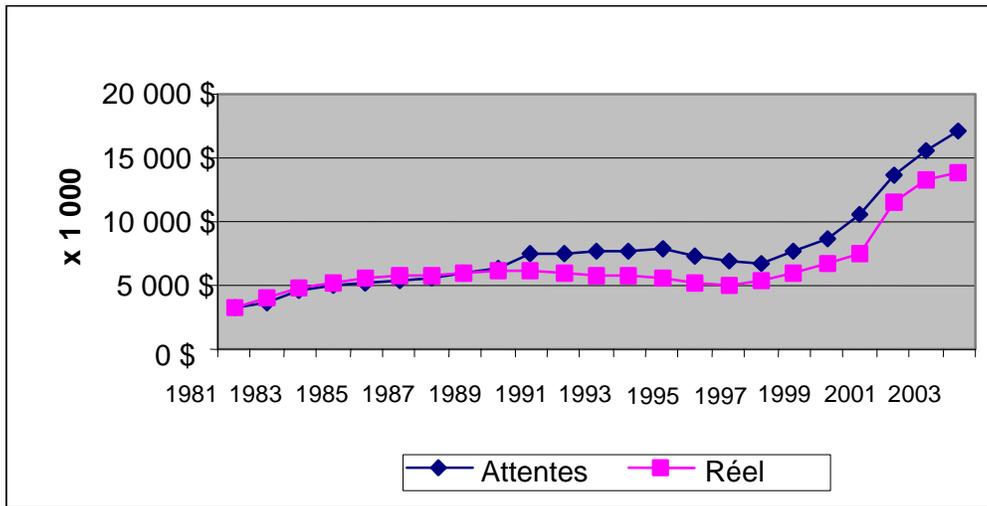
**Graphique 2 : Écart sur le plan du financement par rapport aux attentes liées au poids démographique de Terre-Neuve et Labrador**



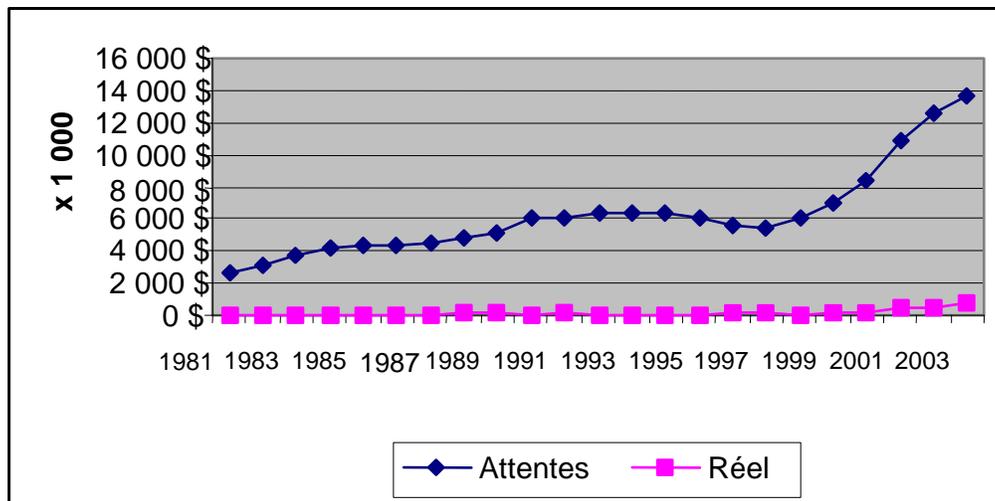
**Graphique 3 : Écart sur le plan du financement par rapport aux attentes liées au poids démographique de l'Île-du-Prince-Édouard**



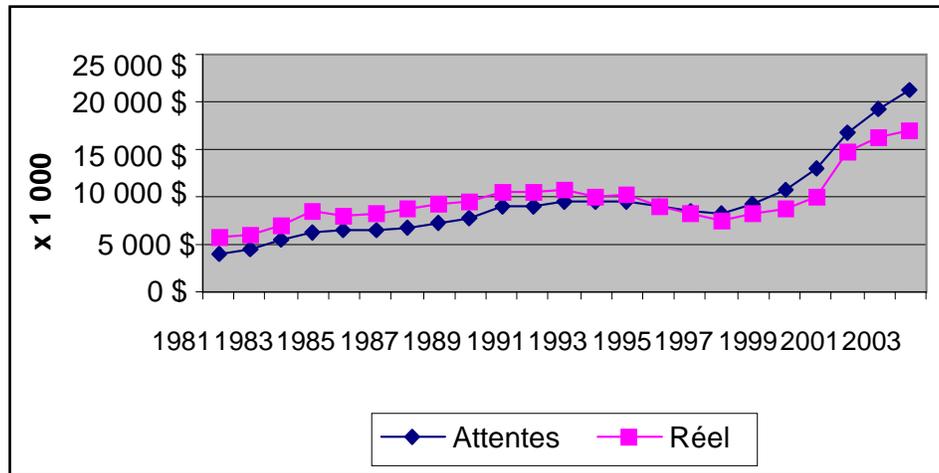
**Graphique 4 : Écart sur le plan du financement par rapport aux attentes liées au poids démographique de la Nouvelle-Écosse**



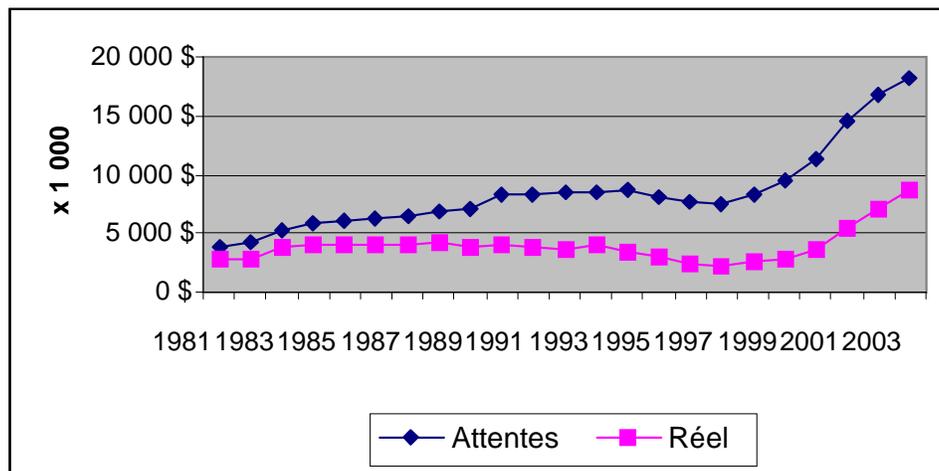
**Graphique 5 : Écart sur le plan du financement par rapport aux attentes liées au poids démographique du Nouveau-Brunswick**



**Graphique 6 : Écart sur le plan du financement par rapport aux attentes liées au poids démographique du Manitoba**



**Graphique 7 : Écart sur le plan du financement par rapport aux attentes liées au poids démographique de la Saskatchewan**



## DÉPENSES PAR HABITANT

Le Graphique 9 illustre les dépenses des IRSC par habitant (en dollars) pour toutes les années à compter de 1981. Le calcul a été effectué de la façon suivante : la somme versée par le CRM et les IRSC dans une province donnée au cours d'une année donnée a été divisée par la population de cette province au cours de l'année en question. Les valeurs pour le Canada dans son ensemble ont été calculées de la même façon.

Le Tableau 1 offre une interprétation de la partie du Graphique 9 qui correspond à l'année 2003. Il révèle qu'au cours de cette année-là, les dépenses des IRSC représentaient 18,12 \$ par personne pour l'ensemble des provinces. Les dépenses par

habitant dans chaque province sont indiquées et l'écart correspond à la différence entre les dépenses effectuées dans une province et les dépenses effectuées au Canada. Les variations sont très évidentes.

Le Graphique 9 a été établi à partir des dépenses des IRSC par personne. Cette approche diffère de celle qui a servi à effectuer les analyses d'écart présentées dans les graphiques 2 à 7, mais malgré cela, les résultats concordent et révèlent les mêmes tendances dans le temps.

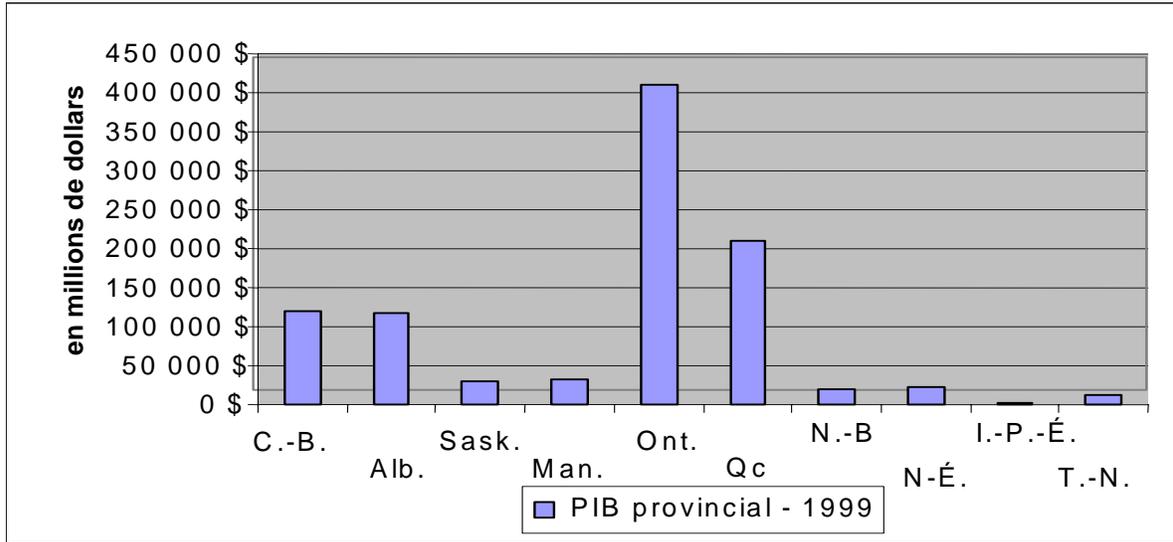
**Tableau 1 : Variation dans les dépenses (\$) des IRSC par habitant – 2003**

2003	\$ par habitant	Variation
Québec	23,12 \$	+4,99 \$
Alberta	21,93 \$	+3,81 \$
Ontario	18,71 \$	+0,59 \$
Canada	18,12 \$	0,00 \$
Nouvelle-Écosse	14,72 \$	-3,41 \$
Manitoba	14,55 \$	-3,57 \$
Colombie-Britannique	13,91 \$	-4,21 \$
Saskatchewan	8,69 \$	-9,43 \$
Terre-Neuve et Labrador	6,77 \$	-11,35 \$
Île-du-Prince-Édouard	5,15 \$	-12,97 \$
Nouveau-Brunswick	0,94 \$	-17,18 \$

## RICHESSE DES PROVINCES

La richesse des provinces représente un indice très approximatif de la capacité d'une province à soutenir la recherche en santé. La richesse relative de l'ensemble des dix provinces est présentée dans l'histogramme ci-dessous. Tel que prévu, les PIB des six provinces participant au PPR sont inférieurs à ceux des quatre autres provinces. Il existe également d'importantes différences entre les provinces qui participent au PPR. Nombreuses sont les personnes qui croient que le niveau de richesse des provinces influence l'infrastructure de la recherche dans le domaine de la santé et le nombre de chercheurs dans ce secteur. Cette hypothèse n'a pas été étudiée dans le cadre de la présente évaluation. Il est toutefois évident que le PIB des quatre provinces qui ne participent pas au PPR est considérablement plus élevé que celui des provinces participantes. Il est également clair que le rang des provinces est le même, que l'on examine la richesse telle que mesurée par le PIB ou le financement des IRSC, exprimé par les sommes réelles reçues dans les provinces.

**Graphique 8 : PIB provincial – 1999**



## REUSSITE AUX CONCOURS

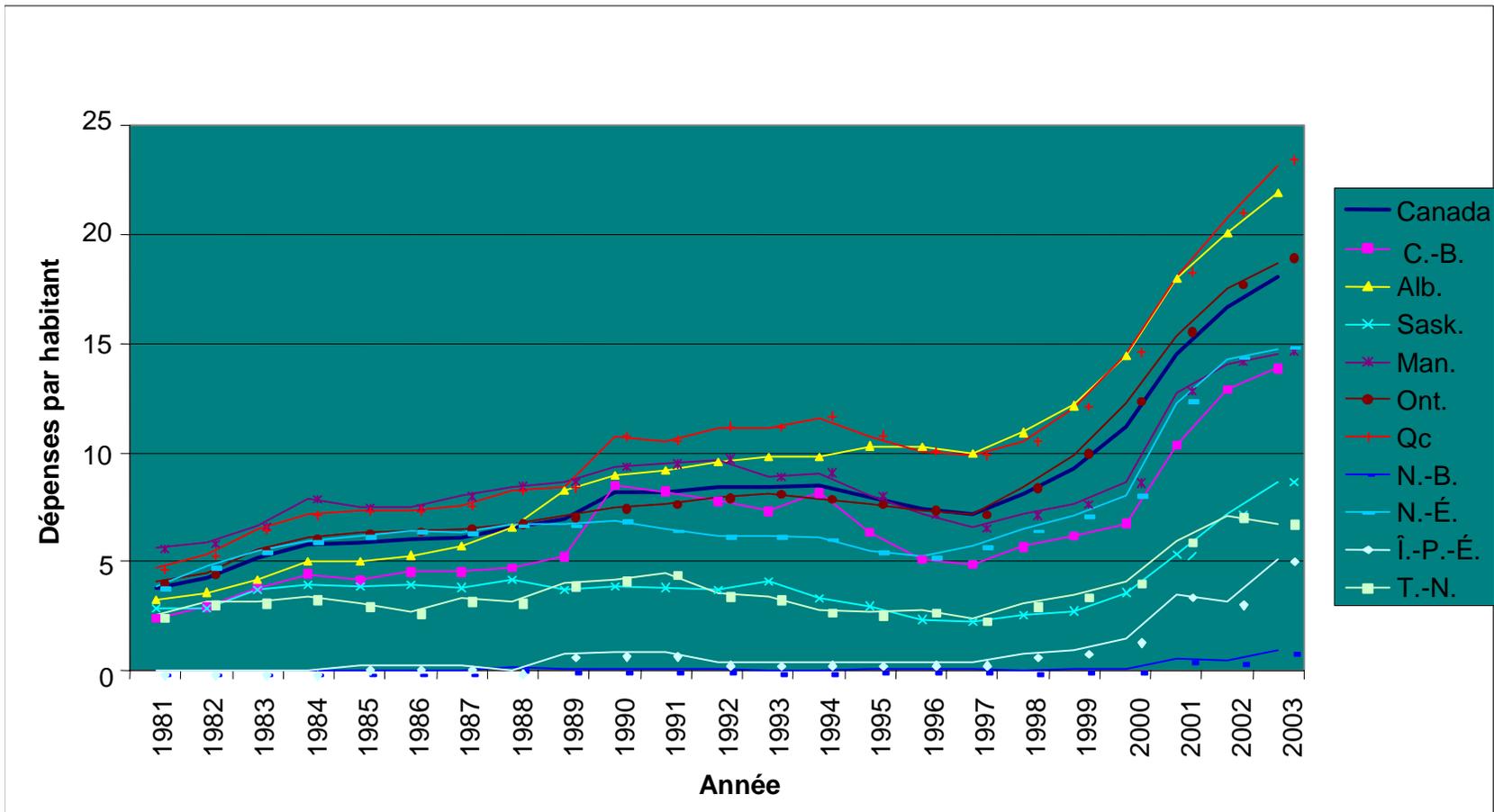
Il est généralement reconnu que le rendement qu’obtiennent les chercheurs dans le cadre de concours ouverts des IRSC pour l’obtention de subventions de fonctionnement après avoir obtenu des fonds dans le cadre du PPR est l’un des indicateurs clés de la réussite du Programme. Nous avons donc examiné les dossiers que les chercheurs principaux ayant participé au PPR avaient présentés à des concours ultérieurs des IRSC, dans le but de connaître leur rendement à la suite du Programme.

Pour procéder à cet examen, le personnel des IRSC<sup>13</sup> a fouillé les bases de données des IRSC et dressé des listes de tous les concours post-PPR auxquels les chercheurs principaux avaient participé. Ces listes ont ensuite été modifiées comme suit :

- Les subventions du PPR antérieures à 1999 ont été retirées.
- Les projets non retenus dans le cadre d’un concours des IRSC et admissibles au PPR (une seconde fois) mais non financés en vertu de l’affectation de la province ont été retirés.
- Les demandes de subventions présentées très récemment et dont les résultats n’étaient pas encore connus ont été retirées.

<sup>13</sup> L’équipe d’évaluation tient à remercier M<sup>me</sup> Caroline Shewchuk pour le travail minutieux qu’elle a effectué au cours de cette analyse ainsi que d’autres analyses faites à partir de renseignements extraits des bases de données des IRSC.

Graphique 9 : Dépenses des IRSC par habitant



Veuillez noter la hausse marquée après 1999, lorsque le financement de la recherche s’est amélioré. L’épaisse ligne foncée représente la moyenne canadienne. On constate que seul le Québec se classe toujours au-dessus de la moyenne canadienne; l’Alberta s’est maintenue au-dessus de la moyenne après 1988; le Nouveau-Brunswick, l’Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et Labrador et la Saskatchewan se situent toujours en deçà de la moyenne canadienne.

L'examen de la liste des demandes de subventions de chacun des chercheurs principaux visait à repérer la première occasion où ils avaient obtenu (à titre de chercheur principal ou de codemandeur) une réponse positive à une demande de subvention de fonctionnement, c'est-à-dire le financement intégral<sup>14</sup> de leur proposition. Cette occasion a été notée tel que décrit ci-dessous. Selon la date de l'obtention d'une subvention du PPR, la possibilité d'obtenir un financement intégral pouvait s'échelonner de six mois à cinq ans. Dans le cas des chercheurs qui avaient reçu des subventions du PPR, nous avons dressé une liste de tous les concours auxquels ils avaient participé par la suite ainsi que des résultats obtenus.

Trois membres de l'équipe d'évaluation<sup>15</sup> ont examiné les activités de chacun des chercheurs et évalué le niveau de financement obtenu en répondant aux questions suivantes. Le chercheur a-t-il réussi à obtenir le plein financement et si oui, s'agissait-il d'un concours ouvert ou d'un concours stratégique? S'il ne s'agissait de ni l'un ni l'autre, le chercheur a-t-il été jugé admissible à une subvention du PPR dans sa province et une telle subvention lui a-t-elle été accordée? Ce dernier point a nécessité une contre-vérification dans une autre base de données pour s'assurer que le financement promis par le partenaire avait bien été fourni en contrepartie de la subvention du PPR.

L'équipe d'évaluation a également dû déterminer, en se fiant aux titres des projets, si les subventions post-PPR reçues visaient le même sujet de recherche que le projet subventionné dans le cadre du PPR. Les décisions auxquelles elle est parvenue dans chacun des cas allaient comme suit : converti (même sujet), non converti (sujets différents) ou imprécis (impossible de parvenir à une décision). Ces décisions sont subjectives; étant donné que l'on a utilisé la catégorie « imprécis », on peut avoir raisonnablement confiance en la fiabilité du classement.

Seul les totaux des six provinces sont présentés dans les tableaux 2, 3, 4 et 5.

**Tableau 2 : Taux de réussite après de nombreux concours**

Catégories d'activités	Toutes les activités post-PPR	
	Nombre	Pourcentage
Activités des IRSC ne faisant pas suite au PPR	36	24 %
Concours ouverts approuvés	80	54 %
Concours stratégiques approuvés	26	18 %
Financement au cours d'une 2 <sup>e</sup> ronde du PPR	6	4 %
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>100 %</b>

<sup>14</sup> L'expression « financement intégral », même si elle n'est pas tout à fait exacte, sera utilisée dans le présent rapport en référence aux projets qui se classent au-dessus du seuil établi pour les concours jugés par des pairs et administrés par les IRSC. La subvention peut ne pas correspondre au montant total demandé, mais il s'agit d'une somme approuvée dans le cadre d'un processus d'examen et acceptée conformément aux exigences budgétaires des IRSC. Les projets obtenant un financement intégral ne sont bien sûr pas présentés à un comité consultatif du PPR pour être financés dans le cadre du Programme.

<sup>15</sup> Gavin Lemieux et Mathieu Cyr des IRSC et Gerald Halpern de Fair Findings.

Le taux de réussite post-PPR (obtention de financement non lié au PPR après avoir reçu des subventions dans le cadre du Programme) de ces 148 chercheurs se chiffre donc à 72 % (54 % plus 18 %). Il n'est malheureusement pas possible de savoir s'il s'agit d'un taux de réussite particulièrement élevé, puisque les statistiques englobent plusieurs concours. En théorie, un chercheur pourrait avoir participé à dix concours depuis l'obtention d'une subvention du PPR (la possibilité d'obtenir un financement intégral à la suite du PPR pouvant s'échelonner de six mois à cinq ans) et avoir réussi seulement au dixième essai pour que cela soit considéré comme une réussite. Nous ne connaissons pas de pareils cas, mais il importe de tenir compte d'une telle possibilité pour bien comprendre la signification du taux de réussite après de multiples concours. Du point de vue des objectifs du PPR, qui comprennent le soutien aux chercheurs qui visent à obtenir de plus en plus de succès aux concours des IRSC, un taux de réussite de 72 % est certainement encourageant.<sup>16</sup>

## TAUX DE CONVERSION

Un examen des demandes de subvention approuvées à la suite de concours ouverts révèle qu'au moins 41 % ont été converties; cela signifie que le chercheur a obtenu un financement intégral pour poursuivre ses recherches sur le sujet qu'il étudiait dans le cadre de son projet subventionné par le PPR. Si on tient uniquement compte des projets pour lesquels une décision claire (converti / non converti) a été rendue, on constate que 46 % des projets (c'est-à-dire 33 sur 71) constituent une conversion vers un financement intégral.

**Tableau 3 : Taux de réussite à des concours ouverts**

Conversions à la suite de concours ouverts	Concours ouverts approuvés	
	Nombre	Pourcentage
Convertis	33	41 %
Non convertis	38	48 %
Imprécis	9	11 %
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>100 %</b>

Un examen des demandes de subvention approuvées à la suite de concours stratégiques révèle qu'au moins 41 % ont été converties; cela signifie que le chercheur a obtenu un financement intégral pour poursuivre ses recherches sur le sujet qu'il étudiait dans le cadre de son projet subventionné par le PPR. Si on tient uniquement compte des projets pour lesquels une décision claire (converti / non converti) a été rendue, on constate que 36 % des projets (c'est-à-dire 8 sur 22) constituent une conversion vers un financement intégral.

<sup>16</sup> D'après l'information provenant des IRSC, ce taux est certainement plus élevé que les taux de réussite généralement obtenus lors de premières demandes de subventions ou des taux de réussite liés à des renouvellements dans le cadre de concours des IRSC.

**Tableau 4 : Taux de réussite à des concours stratégiques**

Conversions à la suite de concours stratégiques	Concours stratégiques approuvés	
	Nombre	Pourcentage
Convertis	8	31 %
Non convertis	14	54 %
Imprécis	4	15 %
Total	26	100 %

Les règles du PPR prévoient l’octroi d’une deuxième subvention du Programme dans deux circonstances : si la première subvention du PPR a été versée à titre de bourse de formation, ou s’il s’est écoulé au moins six mois entre la fin du premier projet subventionné par le PPR et le début d’un deuxième. Seulement deux des six provinces participantes ont eu recours à cette clause. Dans les six cas où une deuxième subvention du PPR a été accordée, cinq l’ont été dans une même province et la sixième, dans une autre. Une septième personne qui était admissible à une seconde subvention du PPR n’a pas reçu de financement et elle ne fait donc pas partie du groupe présenté dans le tableau 5.

**Tableau 5 : Projets financés à l’aide d’une deuxième subvention du PPR**

Conversion à la suite d’une deuxième subvention du PPR	Deuxièmes subventions du PPR	
	Nombre	Pourcentage
Convertis	3	50 %
Non convertis	2	33 %
Imprécis	1	17 %
Total	6	100 %

## Utilisation du PPR

Le PPR met à la disposition de chaque comité consultatif une enveloppe annuelle pour couvrir les dépenses autorisées des projets approuvés au cours d’une année. La valeur et la durée d’un projet sont les deux facteurs clés qui ont une incidence sur le nombre de projets financés durant une année. Lorsque la valeur ou la durée d’un projet augmente, le nombre de projets subventionnés diminue. Les projets sont classés en deux catégories : les bourses (généralement des bourses de formation) et les subventions (généralement des subventions de fonctionnement).

En vertu des règles du PPR, le report d'une année à l'autre d'une portion non utilisée d'une allocation n'est pas permis.<sup>17</sup> On se rappellera qu'à partir de 1999, les allocations versées à chacun des comités consultatifs s'élevaient à 200 000 \$ (Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick) ou à 1 000 000 \$ (Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Manitoba, Saskatchewan) par année.

Parmi les nombreuses approches différentes qui peuvent être utilisées pour répartir une allocation de 1 000 000 \$, nous décrivons deux exemples extrêmes : une approche qui consiste à financer un projet à raison de 1 000 000 \$ par année pendant trois ans, et une autre qui consiste à financer 100 projets à raison de 10 000 \$ par année pendant trois ans chacun. Ces deux approches permettront l'utilisation complète de l'allocation pendant trois ans. Après la première année, et pour les deux années suivantes, aucun autre chercheur ne pourra obtenir de financement (« être recruté ou maintenu en poste »). Une autre approche pourrait consister à ne retenir que les projets à petits budgets et d'une durée d'un an. Cette troisième approche permettrait de maximiser le nombre de chercheurs subventionnés, mais elle se limiterait aux petits projets pouvant être menés à bien en un an. Il existe, bien sûr, de nombreuses variations de ces approches. Le Tableau 6, qui porte sur les bourses, et le Tableau 7, qui porte sur les subventions, décrivent les résultats de certaines des approches utilisées par les six comités consultatifs.

Les tableaux qui suivent montrent comment les comités consultatifs ont utilisé les allocations chaque année. La somme maximale qui peut être dépensée annuellement en bourses et en subventions s'élève à 4 400 000 \$. Le montant des dépenses en recherche dans le domaine de la santé correspondra au moins au double de la contribution des IRSC puisque les partenaires doivent investir une somme au moins équivalente à celle versée par les IRSC.

Tel qu'indiqué dans le Tableau 8, à compter de 2001-2002, les sommes utilisées ont commencé à se rapprocher du maximum disponible. Le tableau révèle également qu'en 1999-2000, 80 % des sommes étaient octroyées en bourses et que ce pourcentage a diminué graduellement pour atteindre 67 % en 2004-2005.

**Tableau 6 : Nombre et valeur des bourses, par année – Toutes les provinces participant au PPR**

BOURSES	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Total en \$ des bourses des IRSC par année	295 194 \$	820 074 \$	1 054 020 \$	1 159 189 \$	1 268 062 \$	1 297 169 \$
Nombre de bourses par année	17	34	40	42	45	55
Moyenne de la contribution des IRSC, par bourse, par année	17 364 \$	24 120 \$	26 351 \$	27 600 \$	28 179 \$	23 585 \$

<sup>17</sup> Au début du PPR, on s'attendait à ce que le report à un exercice ultérieur soit permis, mais aucun mécanisme approprié n'a été trouvé à cette fin.

**Tableau 7 : Nombre et valeur des subventions, par année – Toutes les provinces participant au PPR**

Subventions	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Total en \$ des subventions des IRSC par année	1 182 958 \$	2 111 893 \$	2 652 779 \$	2 571 588 \$	2 282 594 \$	2 682 087 \$
Nombre de subventions par année	56	83	86	93	74	81
Moyenne de la contribution des IRSC, par subvention, par année	21 124 \$	25 444 \$	30 846 \$	27 651 \$	30 846 \$	33 112 \$

**Tableau 8 : Nombre et valeur des projets, par année – Toutes les provinces participant au PPR**

BOURSES ET SUBVENTIONS	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Total en \$ des bourses et des subventions des IRSC par année	1 478 152 \$	2 931 967 \$	3 706 799 \$	3 730 777 \$	3 550 656 \$	3 979 256 \$
Pourcentage versé en subventions	80 %	72 %	72 %	69 %	64 %	67 %

Les tableaux 9, 10 et 11 contiennent des analyses du montant investi par un partenaire dans un projet par rapport à la contribution des IRSC au même projet. Voici la signification des abréviations utilisées dans les deux prochains tableaux.

<b>P &lt; I</b>	<b>P/I=1,00</b>	<b>P/I=1,01-1,10</b>	<b>P/I=1,11-1,25</b>	<b>P/I=1,26-2,0</b>	<b>P/I&gt;2,00</b>
Partenaire < IRSC	Partenaire / IRSC = 1,00	Partenaire / IRSC = 1,01 - 1,10	Partenaire / IRSC = 1,11 - 1,25	Partenaire / IRSC = 1,26 - 2,00	Partenaire / IRSC > 2,00
La somme investie par le partenaire est inférieure à la contribution des IRSC.	La somme investie par le partenaire, divisée par la contribution des IRSC, égale 1,00.	La somme investie par le partenaire, divisée par la contribution des IRSC, égale entre 1,01 et 1,10.	La somme investie par le partenaire, divisée par la contribution des IRSC, égale entre 1,11 et 1,25.	La somme investie par le partenaire, divisée par la contribution des IRSC, égale entre 1,26 et 2,00.	La somme investie par le partenaire, divisée par la contribution des IRSC, égale plus de 2,00.

**Tableau 9 : Comparaison du financement offert par les partenaires et les IRSC pour les bourses – Toutes les provinces participant au PPR**

Bourses	P < I	P/I=1,00	P/I=1,01-1,10	P/I=1,11-1,25	P/I=1,26-2,0	P/I>2,0	Total
Nombre	10	47	4	0	10	2	73
Pourcentage	14 %	64 %	5 %	0 %	14 %	3 %	100 %

Dans l'ensemble, 22 % des bourses ont reçu des partenaires un cofinancement supérieur aux contributions des IRSC.

En ce qui concerne les dix bourses pour lesquelles le cofinancement était inférieur aux contributions des IRSC, l'une avait pratiquement le cofinancement requis puisque l'écart n'était que de 1 %, quatre ont dû être abolies parce que le partenaire n'a pas respecté son engagement, et cinq sont présentement en vigueur et il reste du temps aux partenaires pour remplir leurs obligations.

Dans un des projets, le manque à gagner n'était que de 1 %.

Cofinancement insuffisant

- Deux projets ont été menés à terme; le cofinancement offert par les partenaires était insuffisant.
- Un projet a pris fin en 2002-2003 en raison d'un manque à gagner au niveau du cofinancement.
- Un projet (2000-2001 à 2003-2004) n'a pas reçu de cofinancement.

Cofinancement inférieur aux contributions versées par les IRSC

- Cinq projets ont débuté en 2004-2005; les partenaires ont encore du temps pour fournir leur contribution.

**Tableau 10 : Comparaison du financement offert par les partenaires et les IRSC pour les subventions – Toutes les provinces participant au PPR**

Subventions	P < I	P/I=1,00	P/I=1,01-1,10	P/I=1,11-1,25	P/I=1,26-2,0	P/I>2,0	Total
Nombre	25	144	3	4	6	41	223
Pourcentage	11 %	65 %	1 %	2 %	3 %	18 %	100 %

Dans l'ensemble, 24 % des subventions ont reçu un cofinancement supérieur aux contributions des IRSC.

En ce qui concerne les 25 subventions pour lesquelles le cofinancement était inférieur aux contributions des IRSC, 12 ont été abolies en raison d'un cofinancement insuffisant et 13 sont en cours et les partenaires ont encore du temps pour remplir leurs obligations.

Cofinancement insuffisant

- Deux projets ont pris fin en 2000-2001 en raison d'un manque à gagner au niveau du cofinancement.
- Cinq projets ont pris fin en 2002-2003 en raison d'un manque à gagner au niveau du cofinancement.

- Cinq projets ont débuté en 2002-2003. Chacun a reçu une contribution de 5 000 \$ des IRSC, mais aucun n’a obtenu de cofinancement; tous ont pris fin après un an.

Cofinancement inférieur aux contributions versées par les IRSC

- Deux des projets se déroulent de 2002-2003 à 2004-2005; les partenaires ont encore du temps pour verser leur contribution.
- Un des projets doit être mené entre 2002-2003 et 2005-2006; le cofinancement est en retard d’un an par rapport aux contributions des IRSC.
- Dix autres projets ont débuté en 2004-2005; les partenaires ont encore du temps pour verser leur contribution.

**Tableau 11 : Comparaison du financement offert par les partenaires et les IRSC pour les projets – Toutes les provinces participant au PPR**

Bourses et subventions	P < I	P/I=1,00	P/I=1,01-1,10	P/I=1,11-1,25	P/I=1,26-2,0	P/I>2,00	Total
Nombre	35	191	7	4	16	43	296
Pourcentage	12 %	65 %	2 %	1 %	5 %	15 %	100 %

Un manque à gagner a été confirmé dans le cas de 16 projets seulement (4 bourses – Tableau 9, et 12 subventions – Tableau 10) sur une possibilité de 296. Compte tenu de la complexité des accords de cofinancement, une telle situation n’est pas déraisonnable.

## Points de vue des programmes

### « locaux »

Dans chacune des régions participant au PPR, des membres du comité consultatif, des chercheurs, des représentants du gouvernement et des gestionnaires possédant de l’expérience en matière d’orientation, de gestion, d’administration et de conduite de recherches ont participé à des discussions en personne. Leurs points de vue sont réunis en trois thèmes dans les pages qui suivent : points forts, faiblesses et impact dans la région; renforcement des capacités en matière de recherche; points de vue sur la prolongation du PPR.

Les présentations faites dans le cadre de ces thèmes portent sur l’ensemble du Programme. Les régions sont différentes, tant du point de vue de leurs caractéristiques qu’à celui des professionnels qui y travaillent. Ces différences sont exposées en détail dans le document de travail qui contient le profil de chacune des six régions.<sup>18</sup>

<sup>18</sup> Document distinct des IRSC. Date prévue de publication : juin 2005.

## POINTS FORTS, FAIBLESSES ET IMPACT AU SEIN DE LA REGION

En bref, la position des régions est la suivante : le PPR s'est avéré un succès. Dans toutes les régions, on considère qu'il contribue au renforcement des capacités en matière de recherche en santé. En plus de constater les répercussions directes attribuables à l'aide fournie aux chercheurs pour mettre en branle ou poursuivre leurs travaux à titre d'excellents scientifiques dans des provinces moins peuplées, on a également découvert de nombreux avantages secondaires. On considère que le Programme est très bien conçu. Le système d'examen par les pairs, la stimulante collaboration de plusieurs intervenants et la possibilité d'adapter le programme aux besoins de la province sont particulièrement considérés comme des forces. La principale déception a trait au niveau de financement.

La nature du PPR est comparable à un « antibiotique », c'est-à-dire à une mesure correctrice qui ne devrait plus être nécessaire après un certain temps. Ce n'est pas un « supplément nutritionnel » qui devrait être administré indéfiniment, ni un « narcotique » qui crée une dépendance dont on ne peut plus se défaire. (Conformément aux critères du Programme, les chercheurs ne peuvent pas obtenir plusieurs subventions du PPR de suite, afin d'éviter un tel effet « narcotique ».)

L'opinion des personnes interrogées au sujet de l'impact du PPR est très positive. Elles ont déclaré ce qui suit :

- Le PPR est une source nécessaire de financement; dans certains cas, il a évité la disparition de laboratoires et de projets.
- Le PPR incite les nouveaux chercheurs à s'installer dans la province.
- Le PPR aide les nouveaux chercheurs à acquérir une certaine confiance en eux et à croire qu'ils peuvent participer avec succès aux principaux concours; certains doivent apprendre à connaître la « culture des IRSC ».
- Le PPR incite les chercheurs d'expérience à continuer leurs travaux (et rehausse également leur moral).
- Le PPR permet aux jeunes chercheurs d'entamer leur carrière avant d'avoir accumulé une grande quantité de données et d'avoir des CV impressionnants.
- Le PPR permet l'achèvement ou la poursuite de projets qui s'échelonnent sur plusieurs années grâce à l'obtention d'un éventuel financement intégral.
- Le PPR permet à chacune des régions de mettre de l'avant ses propres priorités en matière de recherche en santé.
- Le PPR soutient un climat d'enseignement qui contribue à retenir les étudiants en médecine dans la province et les rend plus susceptibles d'y poursuivre leur pratique.
- Le PPR incite les partenaires financiers à prendre connaissance des investissements faits par les IRSC.
- Le PPR stimule la collaboration entre les établissements de recherche en santé et les autres intervenants, notamment le gouvernement provincial et les fondations.
- Le PPR a généré des bureaux spéciaux et de nouvelles infrastructures de recherche dans plusieurs provinces.
- Le nombre de chercheurs dans le domaine de la santé est à la hausse dans les provinces qui participent au PPR.

- Le taux de réussite à tous les concours des IRSC est en croissance, ce qui reflète l'augmentation de la moyenne des points obtenus par les chercheurs provinciaux.

#### Points forts perçus du PPR

- L'une des caractéristiques essentielles du PPR est le fait qu'il utilise le même système d'examen par des pairs que tous les autres programmes des IRSC. Même s'il présente certaines lacunes, le Programme constitue le meilleur moyen d'évaluer l'excellence scientifique. Cela semble avoir deux importantes conséquences : le PPR finance des projets scientifiques bien cotés, et les chercheurs subventionnés dans le cadre du Programme maintiennent leur réputation d'excellents scientifiques.
- La planification et les autres exigences liées au PPR ont favorisé la planification, la collaboration et l'intégration en matière de recherche en santé au niveau provincial. Toute une gamme d'intervenants ont participé aux discussions concertées. Ils tirent avantage de la synergie de différentes manières, en plus de l'attention accordée au PPR.
- Rien n'empêche l'intégration du PPR aux autres initiatives provinciales qui appuient la recherche en santé.
- La création de fondations provinciales a permis de renforcer les liens entre le gouvernement provincial et les activités de recherche en santé.
- Les réunions nationales des présidents sont utiles lorsqu'elles ont lieu.
- Les processus liés au PPR ont favorisé la mise sur pied de services tels l'examen interne par des pairs, l'intégration du PPR aux programmes d'orientation des professeurs, le mentorat, l'aide à la préparation de demandes de subvention et d'autres formes de soutien.
- La souplesse du PPR est appréciée car elle permet d'accorder du financement, par exemple à un projet qui aurait obtenu une note moins élevée, afin de renforcer la capacité dans un domaine prioritaire ou d'établir un plafond pour le financement de projets individuels dans le but d'inciter un plus grand nombre de scientifiques à effectuer de la recherche dans le domaine de la santé.

#### Limites perçues du PPR

- Le niveau de financement du PPR est inadéquat. Il n'y a pas suffisamment de fonds pour soutenir des projets stratégiques, projets qui prennent de plus en plus d'envergure (particulièrement dans les domaines de recherche représentés par les axes 3 et 4 auxquels les autorités provinciales s'intéressent particulièrement).
- Les chercheurs qui doivent trouver eux-mêmes du cofinancement peuvent considérer le PPR comme un programme exigeant, étant donné qu'il y a moins d'argent disponible dans les provinces qui y participent. Il arrive parfois que le cofinancement soit trouvé à la dernière minute, ce qui peut engendrer un stress accru chez les chercheurs et modifier leurs plans d'embauche.
- Il y aurait lieu de prévoir dans les règles budgétaires un moyen d'assurer une certaine souplesse d'une année à l'autre – la capacité de reporter les fonds à une autre année.
- Les demandes de subventions issues des provinces participant au PPR sont désavantagées dans les concours comparativement à celles qui proviennent d'ailleurs, car elles perdent automatiquement des points dans le volet « environnement de recherche ». Des chercheurs ont également mentionné qu'ils croyaient avoir détecté une certaine partialité dans la prise des décisions.
- Certaines personnes allèguent que les examinateurs classent parfois les demandes de subventions provenant de provinces participant au PPR légèrement en deçà de demandes comparables issues des quatre provinces qui ne participent pas au PPR.

après avoir évalué où se situera le seuil du financement intégral. Lorsque deux demandes de subvention comparables sont présentées, celle qui provient d'une province qui ne participe pas au PPR obtiendra une note supérieure et recevra un financement intégral alors que la demande issue d'une province participant au PPR obtiendra du financement du PPR et un cofinancement de la part d'un partenaire. On considère que l'approche adoptée par les examinateurs néglige deux points fondamentaux : les provinces plus peuplées possèdent d'autres sources de financement ciblées et contrôlées localement qui sont bien nanties, et il peut être difficile de trouver du cofinancement dans certaines des provinces participant au PPR.

## RENFORCEMENT DES CAPACITES EN MATIERE DE RECHERCHE

Les provinces qui participent au PPR considèrent qu'elles sont généralement désavantagées puisque leur capacité en matière de recherche en santé est inférieure à celle des quatre plus grandes provinces. Les deux principaux facteurs que le PPR a contribué à améliorer et à modifier sont les suivants : (1) des sources provinciales de financement généreux dans les provinces peuplées; (2) les désavantages que subissent les chercheurs venant de provinces participant au PPR lorsqu'ils présentent des demandes de subventions aux IRSC. Les personnes interviewées sont conscientes que des cibles précises doivent être établies afin de déterminer ce qui devrait constituer « une capacité suffisante de recherche en santé » – qui, lorsqu'elle serait atteinte, indiquerait que le PPR n'est plus nécessaire – et elles ont des suggestions pour la définir.

Aucune des provinces participant au PPR ne considère qu'elle possède une capacité de recherche en santé suffisante et durable. Les concepts clés de « capacité durable » et de « masse critique » sont apparus durant l'évaluation afin de justifier le programme et de caractériser ses objectifs concrets.

La capacité de recherche en santé englobe les caractéristiques suivantes :

- Le nombre, l'âge et le roulement des chercheurs sont tels que cela crée une population de recherche stable. Le nombre réel de chercheurs peut être plus important que les pourcentages (par ex. la proportion de chercheurs dans l'ensemble de la population de la province) parce que la capacité est considérée à risque lorsque le nombre de chercheurs est faible.
- Des appareils et des services de pointe se trouvent à proximité.
- Un financement stable est assuré par des sources axées sur cette province.
- Des groupes de recherche comptant au moins trois chercheurs (ou des groupes de chercheurs) travaillent sur le même sujet.
- Du soutien au développement est offert aux chercheurs, tel du mentorat et de l'aide pour la préparation de demandes de subventions.
- Il existe des liens entre des collègues de la province et d'ailleurs, même si de telles relations taxent les budgets de déplacement.
- Il existe des laboratoires appropriés.

- Il existe une fondation provinciale pour la recherche en santé ou une autre forme concrète de participation provinciale.

On considère en outre généralement que les chercheurs des provinces qui ne participent pas au PPR ont accès à des sources de financement bien nanties telles les importantes fondations provinciales et les grandes fondations de recherche des hôpitaux. Jusqu'à ce que les provinces participant au PPR se trouvent dans cette même situation – ce qui suppose une accumulation de la richesse des provinces combinée à des décisions politiques (autant dans le secteur public que privé) visant à consacrer une partie de cette richesse à un financement stable de la recherche en santé – les chercheurs de ces provinces considèrent qu'ils auront besoin de soutien pour compenser les faibles niveaux de financement offerts dans leurs administrations respectives.

Les personnes interrogées dans les provinces qui participent au PPR considèrent que leur capacité de recherche sensiblement inférieure permet aux demandes de subvention de valeur scientifique comparable provenant des provinces qui ne participent pas au PPR d'obtenir des notes plus élevées aux examens par des pairs. Elles ont fait mention des facteurs suivants :

- des points pour l'environnement de recherche – avoir à proximité des collègues que l'on peut consulter, des appareils sophistiqués et des services spécialisés;
- un côté familial – un plus grand nombre de chercheurs sont issus de provinces plus peuplées et ils ont plus confiance dans les gens et les environnements de recherche avec lesquels ils sont familiers;
- des budgets limités – si les IRSC finançaient entièrement tous les projets de recherche répondant à leurs propres définitions de l'excellence, toutes les excellentes demandes de subventions venant de partout seraient financées et des comités de révision n'auraient pas à établir les minces distinctions qui sont nécessaires dans les circonstances actuelles.

Les comités consultatifs peuvent décider de favoriser explicitement le financement de projets visant le renforcement des capacités, par exemple, de consacrer une petite partie du PPR aux étudiants des niveaux doctoral et postdoctoral et de mettre l'accent sur les groupes de recherche.

## POINTS DE VUE SUR LA PROLONGATION DU PPR

Sans l'ombre d'un doute, le PPR devrait se poursuivre. Les provinces participantes comptent sur le Programme pour attirer de nouveaux chercheurs et les aider à démarrer leur carrière. Les présidents des comités consultatifs souhaitent toutefois jouer un rôle de véritables partenaires durant les délibérations sur tout changement à apporter. Les points clés qui feront l'objet de discussions sont le but visé, la manière de l'atteindre et les moyens de reconnaître qu'il a été atteint. À part les consultations, les principales modifications proposées consistent à accroître le financement des projets et à améliorer les communications.

On demande aux IRSC de considérer le PPR comme un outil stratégique qui leur permet de remplir leur mandat à l'échelle du pays. Mettre fin au PPR porterait un grand

coup aux nouveaux chercheurs qui ont recours au Programme pour débiter leur carrière et qui n'ont pas accès aux autres sources de financement que l'on retrouve dans les provinces qui n'y participent pas. Si le PPR devait prendre fin, cela jetterait également des doutes sur le désir des IRSC de soutenir la santé et la recherche en santé à l'échelle nationale.

Les suggestions suivantes ont été faites durant les visites dans les provinces qui participent au PPR.

- Conserver les principales caractéristiques du PPR – le système d'examen par des pairs, l'accent sur l'excellence, le cofinancement et le fait de ne pas accorder de subventions successives. Continuer à permettre une certaine souplesse dans le respect des règles générales afin de prendre en considération les différences régionales.
- Maintenir le cofinancement à parts égales, un concept qui est largement accepté même si une minorité considère que les IRSC devraient financer à part entière les projets de recherche du PPR.
- Consulter les intervenants locaux au moment de concevoir la prochaine phase du Programme. Plusieurs présidents ont déclaré que l'on était parvenu à établir un esprit de collaboration efficace au cours de la réunion nationale du PPR qui a eu lieu à Charlottetown en mars 2004.

Il a été convenu que les points suivants devraient être pris en considération au moment de planifier la poursuite du PPR :

- les mots utilisés pour définir l'objectif central du PPR – présentement perçu comme étant le développement de la capacité durable en matière de recherche en santé;
- le choix et la définition des indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif;
- les moyens d'assurer la participation des gouvernements provinciaux en vue de soutenir l'objectif du PPR;
- la valeur de l'allocation de chaque région. Selon le point de vue général, le fait de doubler le budget aurait un important effet positif et il serait possible de trouver du cofinancement local. Les sommes investies dans la recherche en santé au sein d'une province moins peuplée dont la base initiale est plus petite peuvent avoir un impact beaucoup plus grand que dans les quatre grandes provinces. Étant donné que l'excellence requiert du soutien, on observerait alors une croissance significative de cette dernière dans les provinces. Au nombre des arguments en faveur de la hausse de l'affectation du PPR, mentionnons les suivants :
  - les coûts croissants liés à la conduite de travaux de recherche en général;
  - la tendance grandissante vers des projets de fonctionnement plus importants et des équipes de recherche comptant plus de membres;
  - les augmentations observées dans les autres programmes des IRSC;
  - la volonté d'inclure certaines subventions stratégiques.
- Méthodes en vue d'améliorer les communications
  - Il a été convenu que les réunions annuelles des présidents des comités consultatifs et d'autres personnes clés devaient être rétablies dans le but de favoriser le partage d'expériences.
  - On souhaite de plus améliorer les processus de communication des résultats et des annonces publiques. Les IRSC devraient travailler en collaboration plus étroite avec leurs partenaires afin de coordonner les communications. Les processus d'annonces sont trop compliqués ou trop axés sur le désir que des personnes précises soient présentes plutôt que simplement représentées, ou

encore ils ne sont pas conçus de manière à accorder une importance égale aux rôles régionaux et fédéraux.

## Points de vue des personnes subventionnées

Trois sondages sur le Web ont été effectués. Pour l'instant, seuls les points de vue de chercheurs principaux, dont le taux de réponse s'élève à 83 %, ont été analysés. Les taux de réponse des autres chercheurs et des partenaires des projets sont de l'ordre de 50 % et ils sont moins représentatifs de leurs populations cibles respectives. Ils seront donc présentés séparément.

### RESUME DES RESULTATS DES SONDAGES

Les résultats suivants sont fondés sur les points de vue d'un échantillon représentatif de la population des chercheurs principaux.

#### Migration

- Selon les chercheurs principaux (CP), ce n'est pas le PPR qui les a attiré dans la province; 96 % d'entre eux y étaient établis depuis au moins six mois avant de présenter leur demande de subvention. Quatre-vingt-dix huit pour cent (98 %) des CP ont reçu la subvention ou la bourse à leur établissement d'attache et ont conservé le même emploi.
- Le PPR n'a presque pas eu d'incidence sur le recrutement de CP dans une province et n'a eu qu'une faible influence sur leur maintien en poste. Seulement cinq CP ont récemment déménagé dans la province et de ces cinq personnes, seulement trois ont affirmé que le financement obtenu dans le cadre du PPR avait partiellement influencé leur décision.
- Près du quart des CP, soit 27 sur 116, ont déclaré avoir songé à quitter la province et que le PPR avait contribué à leur maintien en poste. Vingt-et-un de ces 27 chercheurs ont soutenu que la subvention ou la bourse du PPR avait eu une certaine influence sur leur décision et quatre autres ont déclaré que le PPR avait joué un rôle prépondérant dans leur décision de ne pas quitter. Cinquante-neuf pour cent des CP ont affirmé qu'ils prévoyaient demeurer dans la province, et ce, qu'ils réussissent ou non à obtenir des subventions et des bourses; par ailleurs, 27 % des CP ont indiqué qu'ils ne resteraient que s'ils obtenaient des subventions et des bourses.

#### Étape de carrière

- Ces CP ne sont pas de récents diplômés. Pour 96 % d'entre eux, au moins cinq ans se sont écoulés depuis l'obtention de leur diplôme le plus élevé : 42 % l'ont obtenu il y a plus de 20 ans, 38 %, il y a entre 10 et 15 ans et 16 %, il y a 5 à 10 ans.

- En général, les CP dont les projets sont subventionnés dans le cadre du PPR ne sont pas des chercheurs qui n'ont jamais obtenu de subventions et de bourses. Soixante-deux pour cent (62 %) d'entre eux ont reçu une subvention nationale de recherche ou une bourse salariale au cours de l'année qui a précédé l'obtention de leur subvention ou de leur bourse du PPR et un bon nombre ont reçu deux bourses ou plus.
- Depuis leur participation au PPR, 80 % des chercheurs ont reçu d'autres bourses qui, dans les deux tiers des cas, s'échelonnaient sur une période d'au moins trois ans.
- Le PPR exige un cofinancement; dans 75 % des cas, les CP n'ont pas eu besoin de chercher. Un partenaire a été fourni à la majorité, et les autres chercheurs avaient déjà établi une relation avec un partenaire qui s'est poursuivie dans le cadre de leur projet. Un peu plus d'un cinquième (22 %) des CP ont dû trouver un partenaire – la majorité (17 %) ont eu recours à leurs propres ressources et les autres (5 %) ont cherché parmi les choix qui leur étaient offerts.

### **Incidence**

- Un grand nombre des personnes interrogées étaient d'avis que les subventions et les bourses du PPR avaient eu une incidence positive sur l'amélioration ou le maintien de leur programme de recherche. Elles ont accordé à cette incidence une note de 4,8 sur une possibilité de 5,0.
- À la suite de l'obtention d'une subvention du PPR, près de 77 % des CP ont recruté des techniciens, 60 % ont engagé des étudiants à la maîtrise et 50 % ont embauché des étudiants au doctorat. De toute évidence, un bon nombre ont engagé des gens de plus d'un niveau dans le cadre de leur projet du PPR.
- Même si 89 % de ces CP ont déclaré que leur participation à un projet subventionné par le PPR (subvention ou bourse) leur avait procuré des occasions de recherches ou des avantages auxquels ils n'auraient pas eu accès autrement, 45 % ont affirmé que cette participation n'avait pas affecté ou modifié leurs plans de recherche ou de carrière de façon marquée.
- Les CP ont reconnu que les projets du PPR avaient eu une incidence sur leurs présentations scientifiques (96 %), leurs publications (84 %) et leurs possibilités de commercialisation (17 %).

### **Évaluation du PPR**

- Les CP considèrent que le PPR, dans son ensemble, joue un rôle très positif sur le développement de la recherche en santé dans leur province; ils ont accordé à cet élément une note de 3,8 sur une valeur maximale de 4,0.
- Ils ont par ailleurs attribué une note moyenne de 3,5 sur un maximum de 4,0 au Programme dans son ensemble pour ce qui a trait à inciter les chercheurs en santé à demeurer dans la province. Toutefois, lorsqu'on leur a demandé de noter l'influence qu'avait la subvention ou la bourse du PPR sur leur décision de demeurer dans la province, la note moyenne a chuté à 2,7 sur la même échelle de 4,0.
- Lorsqu'on leur a demandé s'ils croyaient que le PPR servait de « transition » pour le maintien de programmes de recherche qui se seraient éteints autrement, 78 % ont répondu « oui ».
- Une très forte majorité de CP (94 %) considèrent que le PPR a permis de développer une masse critique de chercheurs en santé dans leur province de sorte qu'ils peuvent maintenant présenter avec succès des demandes de subventions et de bourses des IRSC.

- Les deux tiers (65 %) déclarent que le fonctionnement du PPR dans leur province pourrait être amélioré. Voici les deux principaux points à améliorer selon eux : faciliter l'accès aux partenaires pour l'obtention de cofinancement, et amener le financement des IRSC pour les projets individuels à un niveau suffisant pour permettre la réalisation des objectifs.

## Recommandation

Renouveler le PPR pour cinq autres années.

Des progrès ont été réalisés en ce qui a trait aux intentions du PPR d'aider les comités consultatifs à développer les points forts en recherche dans leurs secteurs de compétence. Cet objectif sera réalisé lorsque les chercheurs des provinces obtiendront un succès proportionnel aux attentes fondées sur le poids démographique de leur province dans le cadre des concours des IRSC. Cela ne s'est pas encore produit. Ce besoin demeure toutefois pertinent<sup>19</sup>, et aucun autre programme d'importance des IRSC n'y répond. Nous recommandons donc la poursuite du PPR après certaines modifications.

## Réaction de la direction

La direction des IRSC accepte de renouveler le Programme de partenariats régionaux dans sa forme actuelle pour une période de deux ans, en espérant que soit élaborée au cours de la première année l'ébauche d'un programme renouvelé qui repose sur des discussions approfondies avec les intervenants et sur une analyse des objectifs et des mécanismes souhaités.

---

<sup>19</sup> Deux des objectifs mentionnés à l'article 4 du projet de loi C-13 (*la Loi sur les IRSC*) concernent le PPR. Aucun de ces objectifs ne mentionne toutefois avec précision le travail à effectuer avec les provinces ou au sein de ces dernières dans le but de développer ou de renforcer la capacité de recherche en matière de santé. On peut considérer que ces deux objectifs appuient une telle activité :

(d) (iii) collaborer avec les provinces à l'avancement de la recherche en matière de santé et à la promotion de la diffusion et de l'application de nouvelles connaissances en vue d'améliorer la santé et les services de santé;

et

(j) renforcer les capacités de la communauté de la recherche en matière de santé au Canada en offrant aux chercheurs en sciences de la santé la possibilité de se perfectionner et en appuyant de façon soutenue la poursuite de carrières scientifiques dans la recherche en matière de santé.

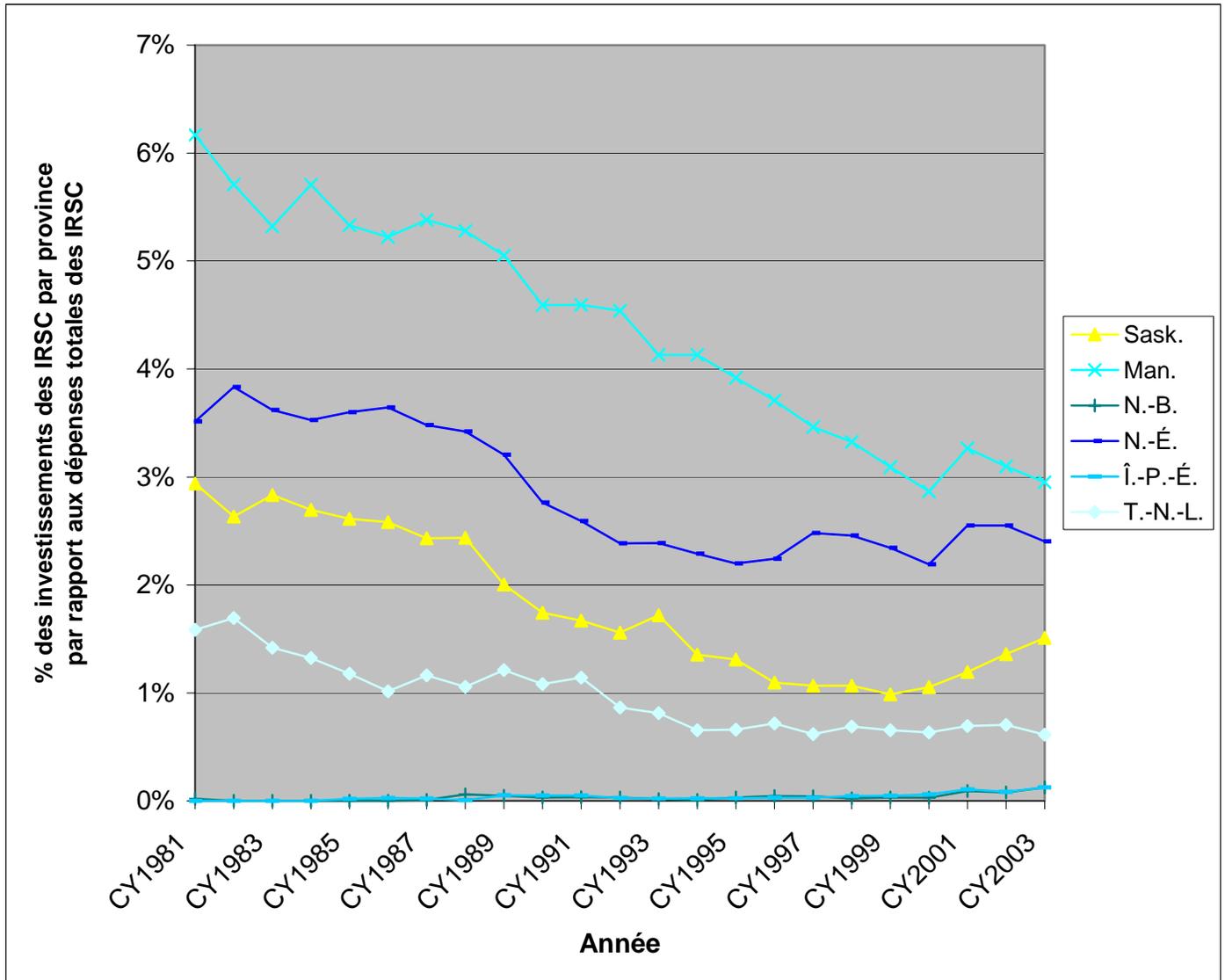
# Annexe A : Données supplémentaires sur le financement provincial

L'Annexe A renferme des données supplémentaires sur les modèles provinciaux de financement qui ne font pas partie du rapport final d'évaluation : pourcentage du budget des subventions et des bourses des IRSC par province, analyse de l'écart sur le plan du financement par habitant dans les quatre provinces qui ne participent pas au PPR, et investissements des IRSC par rapport à la population provinciale.

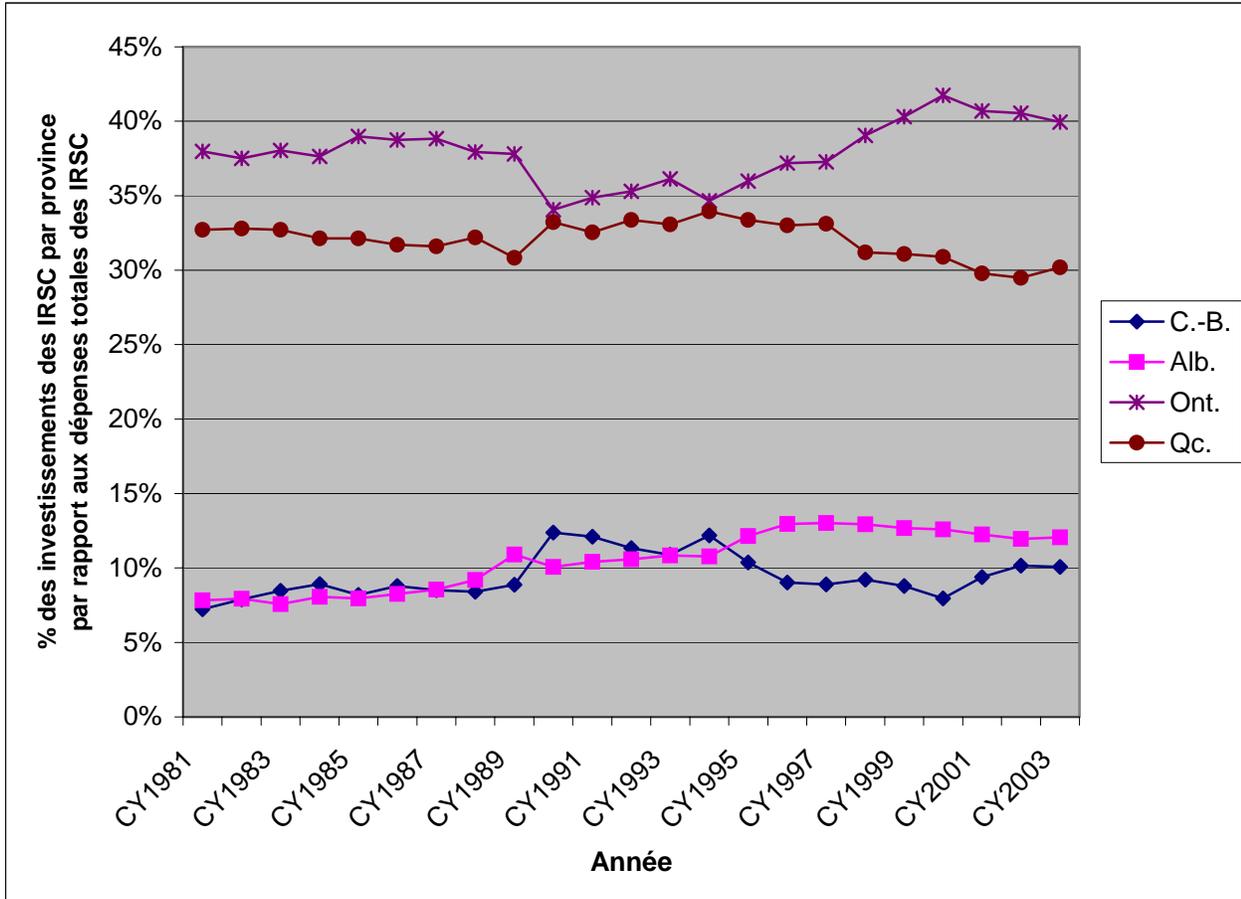
## ***Pourcentage du budget des subventions et des bourses***

Dans les graphiques 10 et 11, on présente des données relatives à l'allocation en pourcentage du budget total des subventions et des bourses des IRSC par province. En raison de l'écart important qui existe au niveau du financement, les provinces qui participent au PPR et celles qui n'y participent pas sont présentées dans deux graphiques différents (veuillez noter que dans le Graphique 10, la fourchette des valeurs pour l'axe des Y va de 0 à 7 %, alors que dans le Graphique 11, elle s'étale de 0 à 45 %). Une interprétation non statistique des données présentées dans le Graphique 10 (qui inclut le financement accordé dans le cadre du PPR) révèle une légère augmentation du pourcentage des subventions et bourses des IRSC en Saskatchewan et à l'Île-du-Prince-Édouard mais en règle générale, le financement pour les six provinces qui participent au PPR est stable ou à la baisse.

**Graphique 10 : Pourcentage des dépenses en subventions et bourses des IRSC dans les provinces qui participent au PPR**



**Graphique 11 : Pourcentage des dépenses en subventions et bourses des IRSC dans les provinces qui ne participent pas au PPR**



**Analyse de l'écart sur le plan du financement par habitant dans les provinces ne participant pas au PPR**

L'analyse de l'écart sur le plan du financement qui a été effectuée pour les provinces participant au PPR (graphiques 2 à 7 du rapport principal) est reprise ici pour les provinces qui ne participent pas au Programme : la Colombie-Britannique (C.-B.), l'Alberta (Alb.), l'Ontario (Ont.) et le Québec (Qc). Pour la présente, nous avons obtenu deux valeurs pour chaque année écoulée entre 1981 et 2003 inclusivement. Ces valeurs relatives à chacune des provinces non participantes sont présentées dans les graphiques 12 à 15.

Fonds réels des IRSC : fonds obtenus chaque année des IRSC dans le cadre de concours

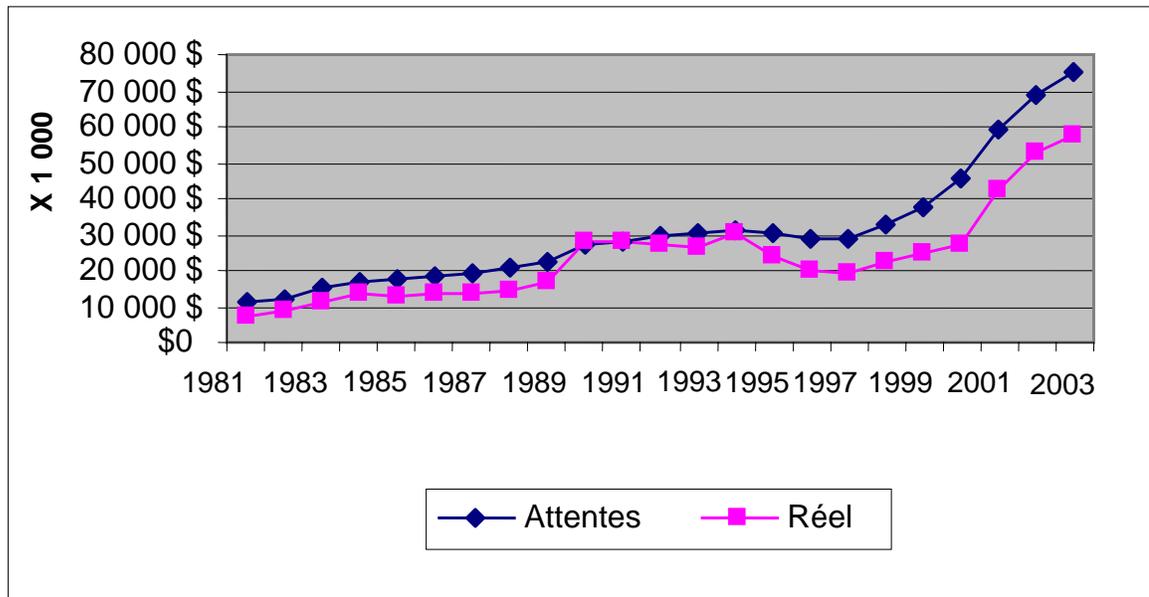
Attentes : fonds des IRSC qu'aurait reçus une province si le financement avait été attribué uniquement d'après son poids démographique,

c'est-à-dire selon un pourcentage de sa population par rapport à celle de l'ensemble des provinces

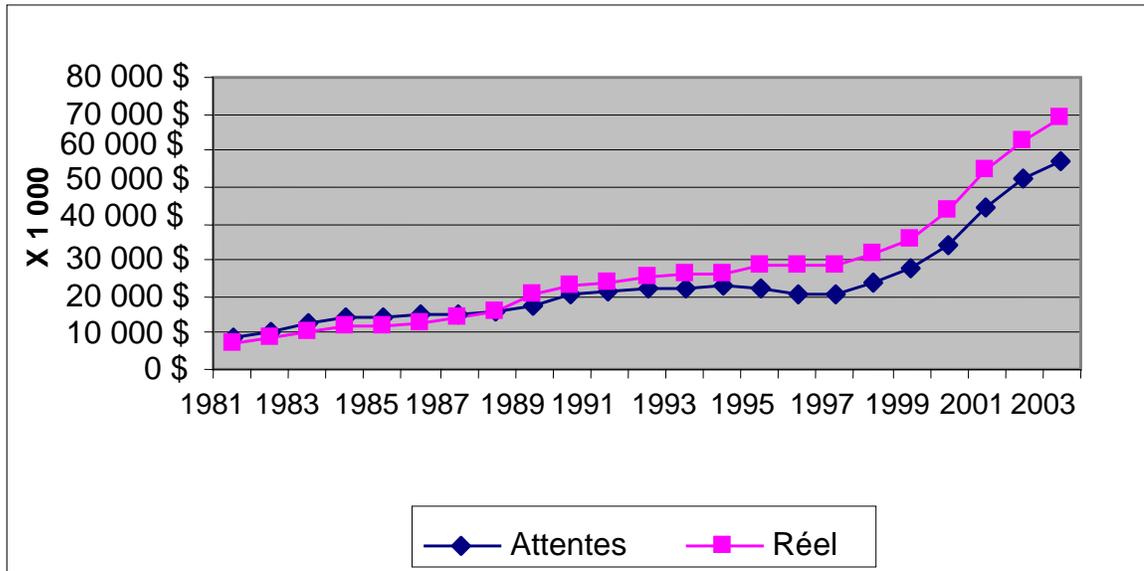
Les quatre provinces ne participant pas au PPR ne faisaient pas partie de l'évaluation prévue. Néanmoins, les interprétations non statistiques des graphiques laissent supposer ce qui suit.

- C.-B. Bien que le niveau de financement en Colombie-Britannique soit demeuré près du niveau attendu entre 1981 et 1995, l'écart s'est élargi quelque peu entre le milieu et la fin des années 1990. Même si le financement s'est accru dans la province après la création des IRSC en 2000, l'écart entre les montants réels et les montants attendus y demeure assez constant.
- Alberta Il semble que l'écart sur le plan du financement observé en Alberta soit légèrement positif entre 1995 et aujourd'hui.
- Ontario Le financement reçu en Ontario correspond de façon constante au niveau attendu.
- Québec Au Québec, la tendance est assez similaire à celle observée en Alberta, c'est-à-dire que l'écart positif sur le plan du financement commence au milieu des années 1990 et se poursuit jusqu'à aujourd'hui.

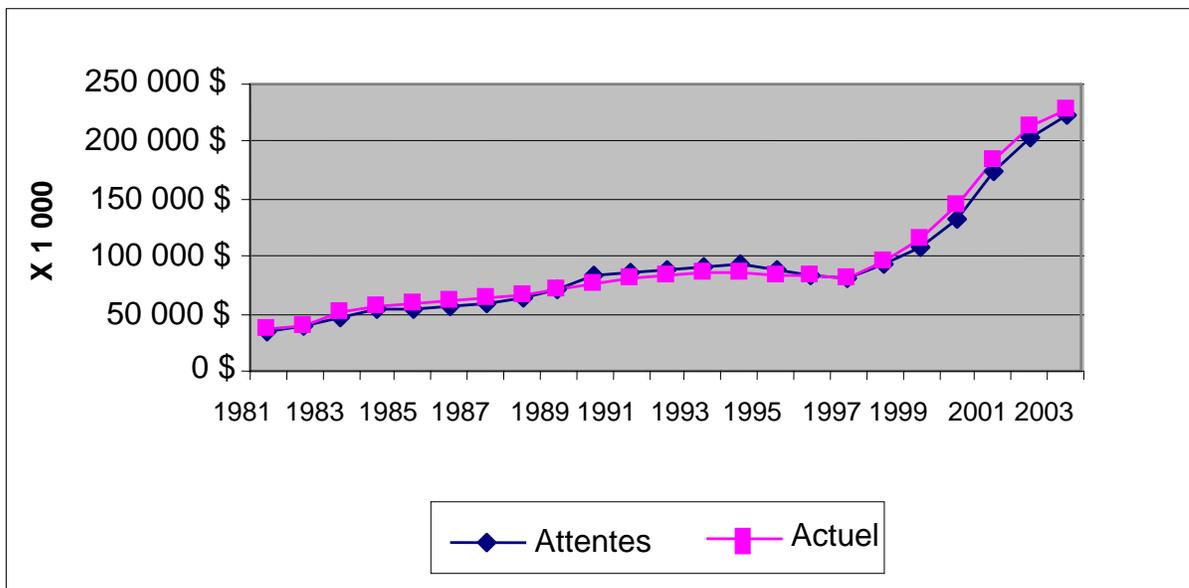
**Graphique 12 : « Écart » entre les fonds versés à la Colombie-Britannique et les attentes fondées sur son poids démographique**



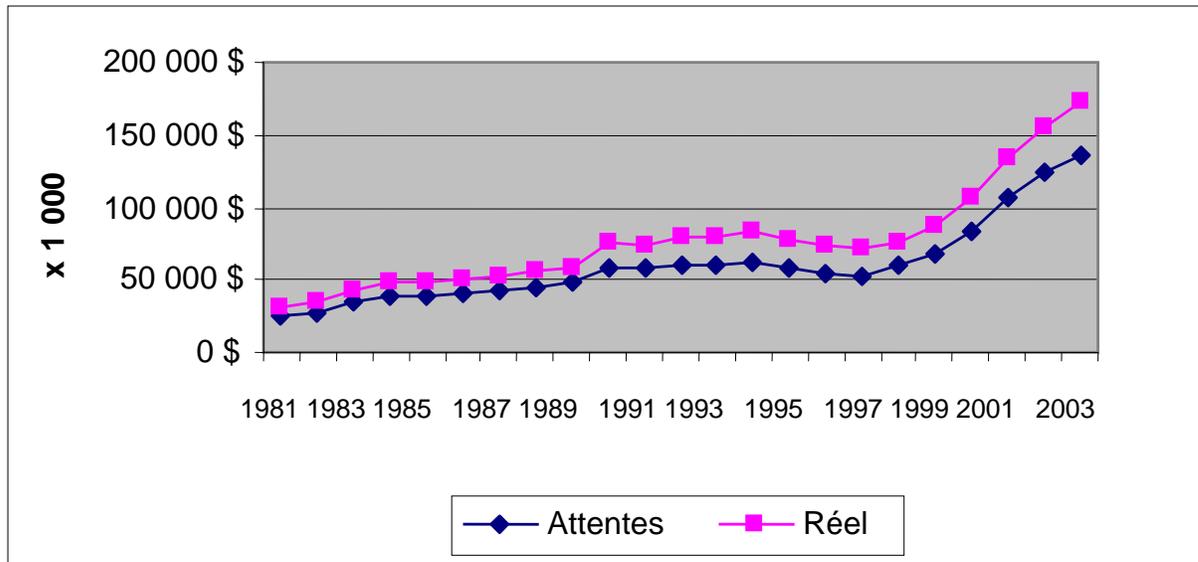
**Graphique 13 : « Écart » entre les fonds versés à l'Alberta et les attentes fondées sur son poids démographique**



**Graphique 14 : « Écart » entre les fonds versés à l'Ontario et les attentes fondées sur son poids démographique**



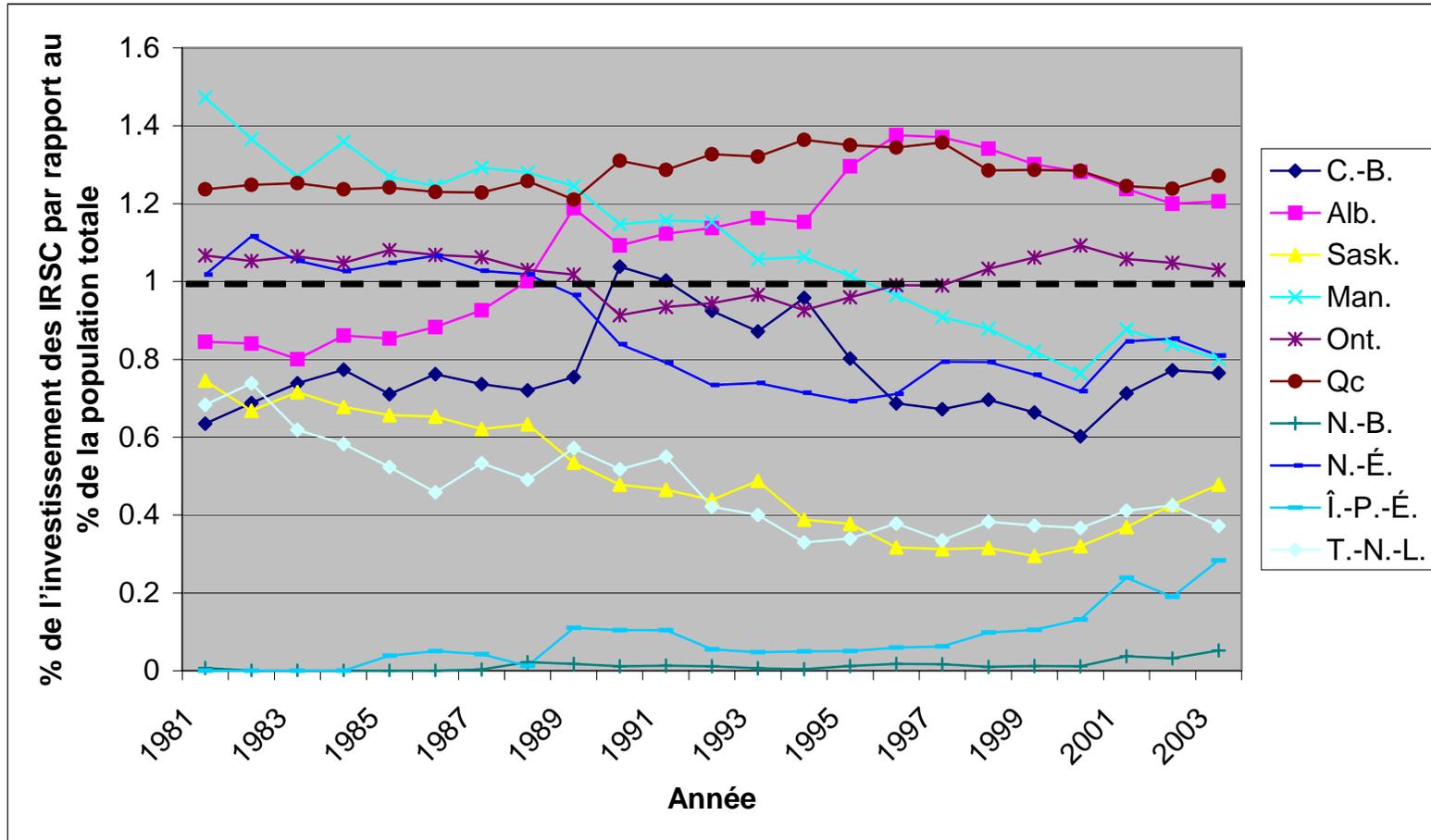
**Graphique 15 : « Écart » entre les fonds versés au Québec et les attentes fondées sur son poids démographique**



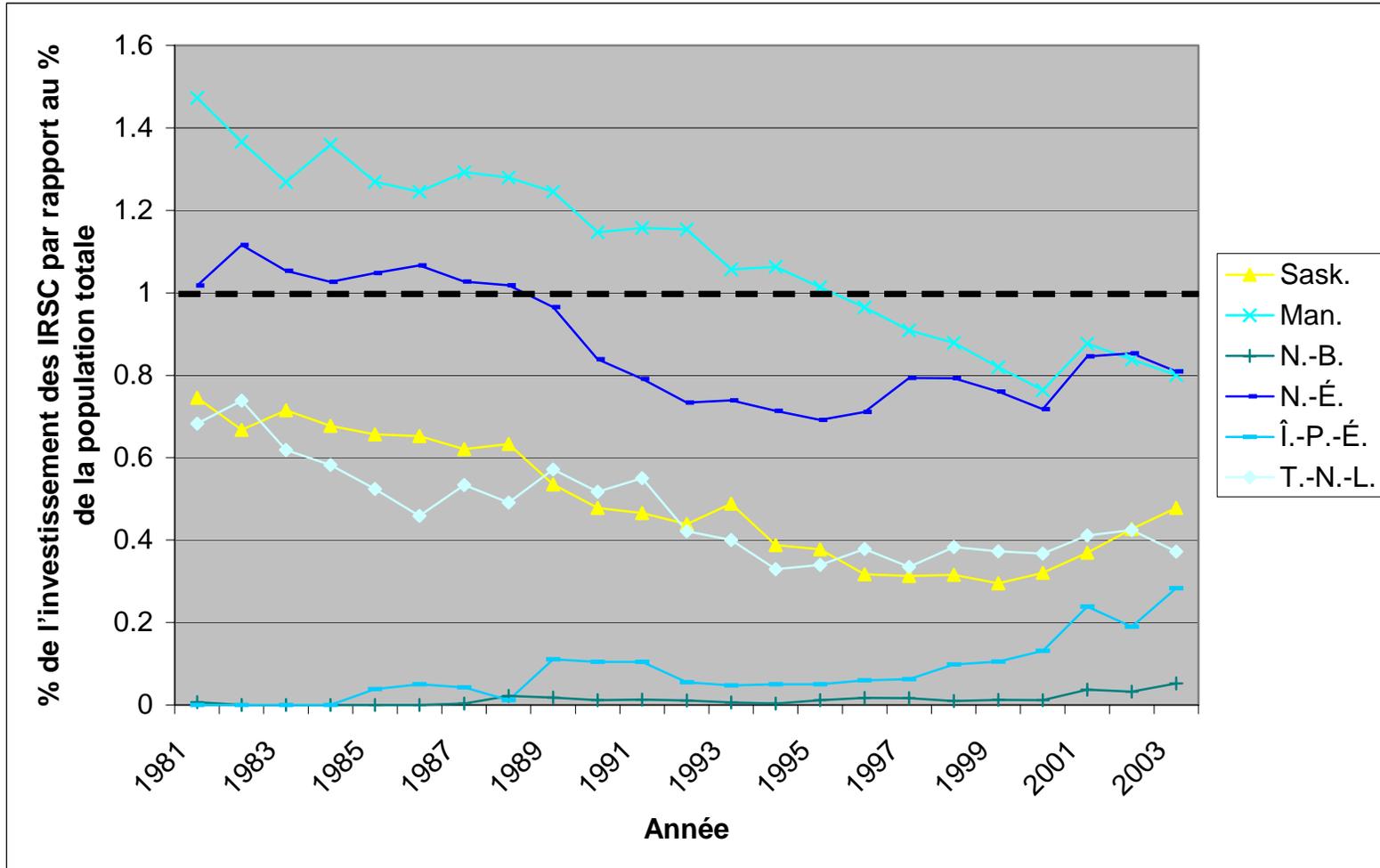
**Investissements des IRSC par rapport au pourcentage de la population totale**

Les graphiques 16, 17 et 18 illustrent la relation entre (a) les fonds réels des IRSC obtenus à la suite de concours et (b) le montant attendu si les fonds devaient être distribués uniquement d’après la population de la province. Les données y sont présentées de façon graphique en tant que pourcentage de ce que (a) représente par rapport à (b). Le montant « réel » divisé par les « attentes », exprimé en pourcentage, indique l’importance relative des deux montants. Le chiffre 1 indique que le pourcentage est de 100 % ou que le montant réel du financement équivaut au montant attendu en tenant compte du poids démographique. Si le pourcentage dépasse 100 %, cela signifie que le montant « réel » est supérieur aux « attentes », de sorte que la valeur grimpe au-dessus de 1. Si le pourcentage n’atteint pas 100 %, cela signifie que le montant « réel » est inférieur au montant attendu, de sorte que la valeur chute au-dessous de 1. Le Graphique 16 fournit cette donnée pour toutes les provinces. Le Graphique 17 isole les données concernant les six provinces qui participent au PPR et le Graphique 18, celles des quatre qui n’y participent pas. Bien qu’elle ne fasse pas partie de l’évaluation, l’information contenue dans le Graphique 18 peut présenter un certain intérêt.

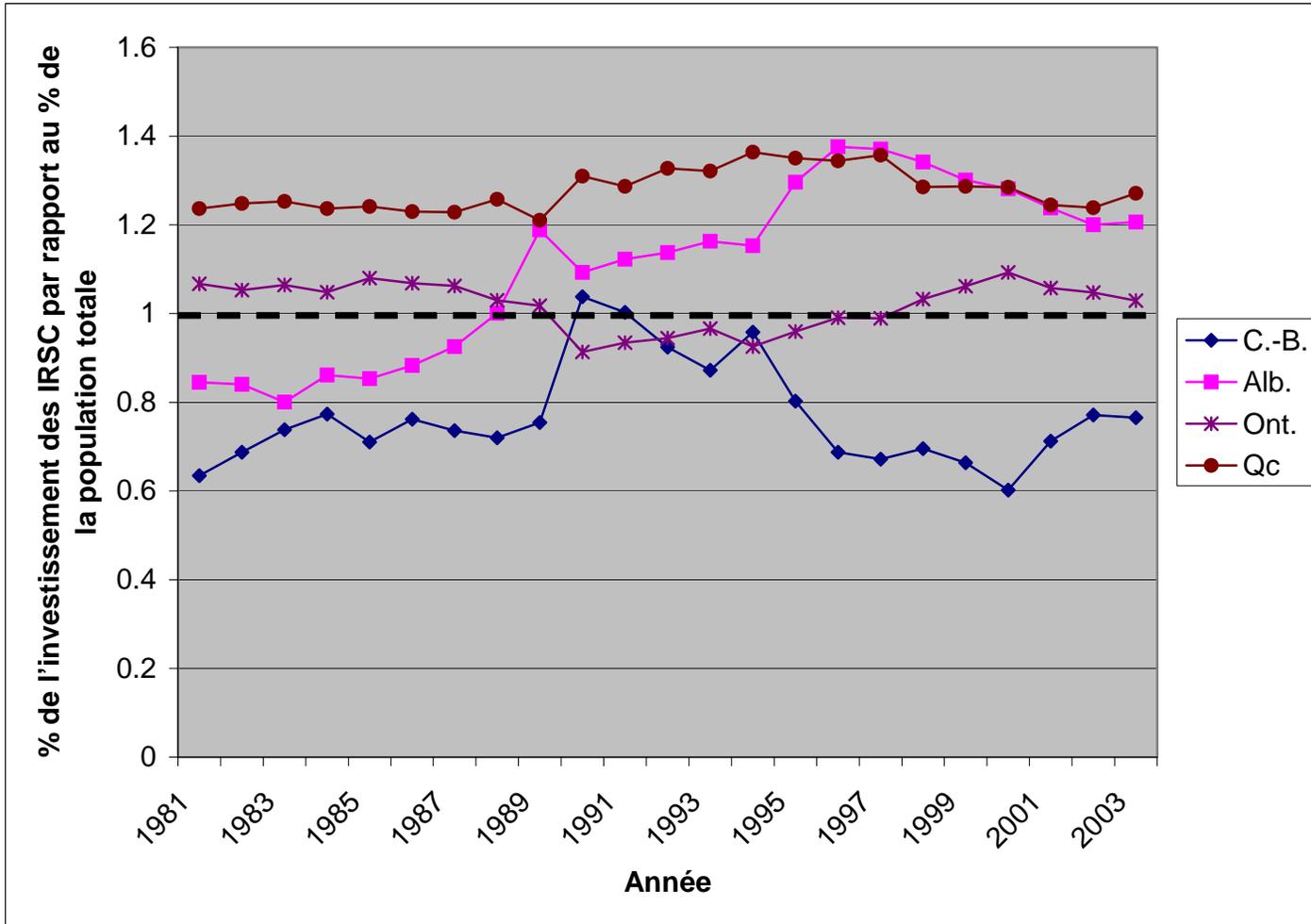
Graphique 16 : Pourcentage du financement « réel » par rapport aux « attentes » - Toutes les provinces



Graphique 17: Pourcentage du financement « réel » par rapport aux « attentes » – Provinces participant au PPR



Graphique 18 : Pourcentage du financement « réel » par rapport aux « attentes » – Provinces ne participant pas au PPR



Les tableaux qui suivent présentent les données brutes qui ont servi à créer le graphique 18.

**Tableau 12 : Dépenses réelles du CRM et des IRSC dans les provinces ne participant pas au PPR (dollars x 1000)**

	<b>C.-B.</b>	<b>Alb.</b>	<b>Ont.</b>	<b>Qc</b>
<b>1981</b>	6 881 \$	7 445 \$	36 086 \$	31 082 \$
<b>1982</b>	8 450 \$	8 514 \$	40 177 \$	35 132 \$
<b>1983</b>	11 227 \$	10 015 \$	50 369 \$	43 299 \$
<b>1984</b>	13 213 \$	11 938 \$	55 758 \$	47 586 \$
<b>1985</b>	12 484 \$	12 119 \$	59 351 \$	48 917 \$
<b>1986</b>	13 801 \$	12 947 \$	60 819 \$	49 777 \$
<b>1987</b>	13 890 \$	13 952 \$	63 379 \$	51 583 \$
<b>1988</b>	14 797 \$	16 202 \$	66 852 \$	56 740 \$
<b>1989</b>	16 802 \$	20 657 \$	71 616 \$	58 417 \$
<b>1990</b>	27 976 \$	22 787 \$	77 008 \$	75 143 \$
<b>1991</b>	27 770 \$	23 905 \$	80 005 \$	74 665 \$
<b>1992</b>	27 025 \$	25 245 \$	84 141 \$	79 532 \$
<b>1993</b>	26 197 \$	26 124 \$	86 970 \$	79 612 \$
<b>1994</b>	30 018 \$	26 533 \$	85 366 \$	83 619 \$
<b>1995</b>	24 150 \$	28 256 \$	83 761 \$	77 699 \$
<b>1996</b>	19 915 \$	28 575 \$	82 125 \$	72 869 \$
<b>1997</b>	19 293 \$	28 225 \$	80 825 \$	71 818 \$
<b>1998</b>	22 618 \$	31 741 \$	95 782 \$	76 525 \$
<b>1999</b>	24 936 \$	35 991 \$	114 407 \$	88 261 \$
<b>2000</b>	27 407 \$	43 401 \$	143 896 \$	106 495 \$
<b>2001</b>	42 258 \$	55 045 \$	183 008 \$	133 958 \$
<b>2002</b>	53 151 \$	62 578 \$	212 195 \$	154 387 \$
<b>2003</b>	57 681 \$	69 165 \$	229 029 \$	173 091 \$

**Tableau 13 : Dépenses attendues du CRM et des IRSC en tenant compte du poids démographique des provinces ne participant pas au PPR (dollars x 1000)**

	<b>C.-B.</b>	<b>Alb.</b>	<b>Ont.</b>	<b>Qc</b>
<b>1981</b>	10 841 \$	8 807 \$	33 826 \$	25 136 \$
<b>1982</b>	12 290 \$	10 131 \$	38 168 \$	28 145 \$
<b>1983</b>	15 207 \$	12 511 \$	47 323 \$	34 555 \$
<b>1984</b>	17 090 \$	13 867 \$	53 213 \$	38 473 \$
<b>1985</b>	17 579 \$	14 202 \$	54 951 \$	39 396 \$
<b>1986</b>	18 118 \$	14 662 \$	56 924 \$	40 460 \$
<b>1987</b>	18 876 \$	15 071 \$	59 685 \$	41 975 \$
<b>1988</b>	20 548 \$	16 189 \$	64 917 \$	45 109 \$
<b>1989</b>	22 271 \$	17 378 \$	70 393 \$	48 254 \$
<b>1990</b>	26 950 \$	20 860 \$	84 333 \$	57 357 \$
<b>1991</b>	27 706 \$	21 293 \$	85 644 \$	58 020 \$
<b>1992</b>	29 240 \$	22 196 \$	89 106 \$	59 922 \$
<b>1993</b>	30 048 \$	22 467 \$	90 026 \$	60 267 \$
<b>1994</b>	31 332 \$	23 021 \$	92 217 \$	61 305 \$
<b>1995</b>	30 110 \$	21 799 \$	87 292 \$	57 552 \$
<b>1996</b>	28 984 \$	20 761 \$	82 914 \$	54 215 \$
<b>1997</b>	28 727 \$	20 590 \$	81 690 \$	52 926 \$
<b>1998</b>	32 508 \$	23 664 \$	92 771 \$	59 546 \$
<b>1999</b>	37 580 \$	27 667 \$	107 795 \$	68 607 \$
<b>2000</b>	45 522 \$	33 866 \$	131 694 \$	82 913 \$
<b>2001</b>	59 326 \$	44 464 \$	173 065 \$	107 598 \$
<b>2002</b>	68 912 \$	52 156 \$	202 578 \$	124 654 \$
<b>2003</b>	75 396 \$	57 343 \$	222 525 \$	136 137 \$

**Tableau 14 : Pourcentage des dépenses réelles par rapport aux attentes**

Le pourcentage est obtenu en divisant les fonds réels octroyés à une province par les IRSC par le résultat du calcul en dollars des fonds qu'elle aurait dû recevoir s'ils étaient alloués uniquement en fonction de son poids démographique.

*Les données sont exprimées sous forme de proportion plutôt que de pourcentage, afin de gagner de la place. Les provinces ont été classées en fonction des résultats pour l'année 2003.*

*Les données présentées dans le tableau 14 sont répétées dans le tableau 15.*

*Elles sont exactement les mêmes, mais elles sont affichées en caractères plus gros et sont présentées sous forme de pourcentage.*

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Qc</b>	1, 24	1, 25	1, 25	1, 24	1, 24	1, 23	1, 23	1, 26	1, 21	1, 31	1, 29	1, 33	1, 32	1, 36	1, 35	1, 34	1, 36	1, 29	1, 29	1, 28	1, 24	1, 24	1, 27
<b>Alb.</b>	0, 85	0, 84	0, 80	0, 86	0, 85	0, 88	0, 93	1, 00	1, 19	1, 09	1, 12	1, 14	1, 16	1, 15	1, 30	1, 38	1, 37	1, 34	1, 30	1, 28	1, 24	1, 20	1, 21
<b>Ont.</b>	1, 07	1, 05	1, 06	1, 05	1, 08	1, 07	1, 06	1, 03	1, 02	0, 91	0, 93	0, 94	0, 97	0, 93	0, 96	0, 99	0, 99	1, 03	1, 06	1, 09	1, 06	1, 05	1, 03
<b>N.-É.</b>	1, 02	1, 12	1, 05	1, 03	1, 05	1, 07	1, 03	1, 02	0, 97	0, 84	0, 79	0, 73	0, 74	0, 71	0, 69	0, 71	0, 79	0, 79	0, 76	0, 72	0, 85	0, 85	0, 81
<b>Man.</b>	1, 47	1, 37	1, 27	1, 36	1, 27	1, 24	1, 29	1, 28	1, 24	1, 15	1, 16	1, 15	1, 06	1, 06	1, 01	0, 96	0, 91	0, 88	0, 82	0, 76	0, 88	0, 84	0, 80
<b>C.-B.</b>	0, 63	0, 69	0, 74	0, 77	0, 71	0, 76	0, 74	0, 72	0, 75	1, 04	1, 00	0, 92	0, 87	0, 96	0, 80	0, 69	0, 67	0, 70	0, 66	0, 60	0, 71	0, 77	0, 77
<b>Sask.</b>	0, 75	0, 67	0, 72	0, 68	0, 66	0, 65	0, 62	0, 63	0, 53	0, 48	0, 47	0, 44	0, 49	0, 39	0, 38	0, 32	0, 31	0, 32	0, 29	0, 32	0, 37	0, 43	0, 48
<b>T.-N.</b>	0, 68	0, 74	0, 62	0, 58	0, 52	0, 46	0, 53	0, 49	0, 57	0, 52	0, 55	0, 42	0, 40	0, 33	0, 34	0, 38	0, 33	0, 38	0, 37	0, 37	0, 41	0, 42	0, 37
<b>Î.-P.-É.</b>	0, 00	0, 00	0, 00	0, 00	0, 04	0, 05	0, 04	0, 01	0, 11	0, 10	0, 10	0, 06	0, 05	0, 05	0, 05	0, 06	0, 06	0, 10	0, 11	0, 13	0, 24	0, 19	0, 28
<b>N.-B.</b>	0, 01	0, 00	0, 00	0, 00	0, 00	0, 00	0, 00	0, 02	0, 02	0, 01	0, 01	0, 01	0, 01	0, 00	0, 01	0, 02	0, 02	0, 01	0, 01	0, 01	0, 04	0, 03	0, 05

**Tableau 15 : Pourcentage des dépenses réelles par rapport aux attentes**

	<b>Qc</b>	<b>Alb.</b>	<b>Ont.</b>	<b>N.-É.</b>	<b>Man.</b>	<b>C.-B.</b>	<b>Sask.</b>	<b>T.-N.</b>	<b>Î.-P.-É.</b>	<b>N.-B.</b>
<b>1981</b>	124 %	85 %	107 %	102 %	147 %	63 %	75 %	68 %	0 %	1 %
<b>1982</b>	125 %	84 %	105 %	112 %	137 %	69 %	67 %	74 %	0 %	0 %
<b>1983</b>	125 %	80 %	106 %	105 %	127 %	74 %	72 %	62 %	0 %	0 %
<b>1984</b>	124 %	86 %	105 %	103 %	136 %	77 %	68 %	58 %	0 %	0 %
<b>1985</b>	124 %	85 %	108 %	105 %	127 %	71 %	66 %	52 %	4 %	0 %
<b>1986</b>	123 %	88 %	107 %	107 %	124 %	76 %	65 %	46 %	5 %	0 %
<b>1987</b>	123 %	93 %	106 %	103 %	129 %	74 %	62 %	53 %	4 %	0 %
<b>1988</b>	126 %	100 %	103 %	102 %	128 %	72 %	63 %	49 %	1 %	2 %
<b>1989</b>	121 %	119 %	102 %	97 %	124 %	75 %	53 %	57 %	11 %	2 %
<b>1990</b>	131 %	109 %	91 %	84 %	115 %	104 %	48 %	52 %	10 %	1 %
<b>1991</b>	129 %	112 %	93 %	79 %	116 %	100 %	47 %	55 %	10 %	1 %
<b>1992</b>	133 %	114 %	94 %	73 %	115 %	92 %	44 %	42 %	6 %	1 %
<b>1993</b>	132 %	116 %	97 %	74 %	106 %	87 %	49 %	40 %	5 %	1 %
<b>1994</b>	136 %	115 %	93 %	71 %	106 %	96 %	39 %	33 %	5 %	0 %
<b>1995</b>	135 %	130 %	96 %	69 %	101 %	80 %	38 %	34 %	5 %	1 %
<b>1996</b>	134 %	138 %	99 %	71 %	96 %	69 %	32 %	38 %	6 %	2 %
<b>1997</b>	136 %	137 %	99 %	79 %	91 %	67 %	31 %	33 %	6 %	2 %
<b>1998</b>	129 %	134 %	103 %	79 %	88 %	70 %	32 %	38 %	10 %	1 %
<b>1999</b>	129 %	130 %	106 %	76 %	82 %	66 %	29 %	37 %	11 %	1 %
<b>2000</b>	128 %	128 %	109 %	72 %	76 %	60 %	32 %	37 %	13 %	1 %
<b>2001</b>	124 %	124 %	106 %	85 %	88 %	71 %	37 %	41 %	24 %	4 %
<b>2002</b>	124 %	120 %	105 %	85 %	84 %	77 %	43 %	42 %	19 %	3 %
<b>2003</b>	127 %	121 %	103 %	81 %	80 %	77 %	48 %	37 %	28 %	5 %

## Annexe B : Suggestions relatives à la conception du Programme

Les cinq suggestions qui suivent sont présentées dans le but d'être examinées au moment de concevoir un programme renouvelé si la recommandation de la présente évaluation est acceptée. Elles sont assez détaillées, de façon à permettre la prise en considération de tous les aspects importants de la planification d'un programme renouvelé.

Ces suggestions reposent sur l'évaluation sommative portant sur le renouvellement ou le non-renouvellement du PPR. En ce qui a trait au renouvellement, la recommandation est positive, ce qui laisse la question de la conception d'un programme renouvelé. Les leçons apprises au cours de l'évaluation ont servi à élaborer les suggestions qui suivent, dont les IRSC pourront tenir compte au moment de concevoir un programme renouvelé.

### Programme de partenariats

S1. Lors du renouvellement du PPR, les IRSC devraient continuer de le considérer comme un programme de partenariats.

- Les IRSC devraient gérer un partenariat national entre les IRSC et les comités consultatifs en place dans les provinces, et les modalités de ce partenariat devraient être influencées par un consensus des présidents de comités.
- On devrait songer à reconnaître les secteurs d'une province en tant que régions et permettre qu'une province compte plus d'une région.
- La participation formelle de chacun des gouvernements provinciaux s'avère des plus souhaitables, et ce, peu importe le nombre de régions que compte une province.
- Les comités consultatifs devraient forger des partenariats avec les partenaires qui versent des subventions.

S2. On devrait demander aux présidents des comités consultatifs de créer un fonds consolidé de cofinancement qui serait géré par leur comité.

- Les comités consultatifs s'occuperaient de trouver, de placer et d'affecter aux projets les fonds provenant de partenaires. Les fonds seraient versés par le comité consultatif de la province.
- Les conditions d'admissibilité en vigueur au sein d'une province continueraient d'être établies par le comité, sous la gouverne du président, qui devrait également faire partie des comités de recherche. L'objectif est d'avoir un président qui soit à la fois représentatif et attentif aux points forts actuels et projetés en matière de recherche. Cela ne sous-entend pas qu'il devrait être élu parmi les chercheurs.
- Les principaux partenaires financiers, c'est-à-dire ceux qui versent au moins le tiers du montant total exigé chaque année, devraient être invités à se joindre au comité consultatif comme les représentants des milieux de la recherche en santé. Cette suggestion ne sous-entend pas qu'un niveau de contribution minimal est nécessaire pour faire partie du comité, mais seulement que les principaux partenaires financiers devraient y être invités également.

- S3. Les IRSC devraient soutenir activement les présidents des comités consultatifs.
- Conserver la souplesse qui caractérise la conception actuelle du Programme, qui laisse les comités consultatifs libres d'établir leurs propres lignes directrices dans la mesure où cela ne contredit pas le cadre de programme des lignes directrices des IRSC.
  - Mettre en place un mécanisme qui permette aux présidents des comités de partager entre eux les leçons apprises. Pour ce faire, on pourrait notamment tenir chaque année des rencontres en face-à-face des présidents et restreindre l'utilisation des conférences téléphoniques aux autres réunions portant sur des questions urgentes.
  - La direction des IRSC et du PPR devrait fournir des services de secrétariat aux présidents des comités consultatifs et assurer la présidence de leurs réunions.

### Mesure du rendement

- S4. Une fois qu'auront été arrêtés les détails entourant la politique et la conception d'un programme renouvelé, il sera important de concevoir aussi un programme de mesure du rendement. Pour que la mesure du rendement soit efficace, il vaut mieux l'entreprendre au tout début d'un programme renouvelé. La collecte de données visant à mesurer le rendement doit se faire de façon cyclique. Les résultats doivent être regroupés au moins une fois l'an et examinés en tant que ligne de tendance. Quant aux rapports, ils doivent être diffusés parmi les principaux intervenants.
- Le facteur déclenchant pour le PPR a été la disproportion entre les fonds alloués et la taille de la population. Cette situation a été examinée dans le cadre de la présente évaluation au moyen d'une « analyse de l'écart ». Les IRSC et les présidents de comités devraient déterminer si cet « écart » demeure une mesure clé du succès dans un programme renouvelé. Même si ce n'est pas le cas, il faudrait songer à conserver la mesure de l'écart en tant qu'indicateur des progrès accomplis.

Parmi les concepts à définir et pour lesquels élaborer des indicateurs clés, mentionnons les suivants :

- taux de succès;
  - taux de conversion;
  - recrutement;
  - maintien en poste;
  - chercheur prometteur;
  - excellent chercheur;
  - nouvel arrivant dans le domaine de la recherche en santé.
- Il serait bon de définir aussi les concepts suivants et de trouver des indicateurs clés qui s'y rattachent :
    - masse critique pour la recherche en santé (aussi bien les critères permettant de reconnaître à quel moment cette masse critique a été atteinte que le délai à l'intérieur duquel développer la capacité dans chaque secteur);
    - financement minimum nécessaire pour soutenir une présence en recherche (on devrait songer à établir un niveau minimal en deçà duquel tout financement versé à une région risque de ne pas être efficace).
  - On devrait réfléchir à l'avance aux critères en fonction desquels déterminer si un objectif a été atteint (aussi bien en termes d'écart par rapport à une norme que de

période durant laquelle le maintien de cette norme sera considéré comme un état stable).

- Il faudrait se pencher sur l'à-propos de demander à chaque région de communiquer, *a priori*, ses intentions relatives aux subventions de formation et aux subventions de fonctionnement. Nous ne suggérons pas que le financement soit divisé entre les deux catégories de financement, mais bien que chaque province, dans le cadre de sa planification stratégique, détermine quelle répartition elle prévoit faire ainsi que ses objectifs dans chacun des domaines.

### Niveaux d'affectation

S5. Les IRSC devraient songer à accroître la somme affectée à un PPR renouvelé.

- En 1999, le montant attribué au PPR représentait 1,5 % des fonds du CRM et des IRSC destinés à la recherche. En 2003, cette proportion était passée à 0,8 % des fonds des IRSC pour la recherche dans le domaine de la santé, qui avaient un peu plus que doublé durant cet intervalle.
- Comme l'envergure des projets s'accroît, l'affectation actuelle permet d'en financer un moins grand nombre.
- Il faudrait songer à adopter une formule selon laquelle l'affectation serait répartie de façon inégale entre plusieurs régions. Le montant total pourrait être divisé entre les régions en fonction des besoins déterminés à l'aide de cette formule. Les facteurs énumérés ci-après pourraient être pris en considération au moment de définir la formule. La liste se veut inclusive. À la suite d'autres recherches stratégiques, on pourra décider de retirer certains facteurs et peut-être d'en ajouter d'autres :
  - Le niveau de richesse des provinces;
  - le nombre de facultés d'écoles de médecine (un facteur qui demeure un important déterminant de la demande, mais dont l'importance est susceptible de diminuer probablement à mesure que s'accroîtra celle des piliers 3 et 4);
  - inclusion du pilier 3 (systèmes et services de santé) et du pilier 4 (santé de la population et santé publique), un facteur assez récent qui pourra s'avérer particulièrement important pour le développement de la capacité dans les régions ne possédant pas de faculté de médecine;
  - le niveau de financement de base jugé nécessaire pour maintenir une présence même minimale de la recherche en santé dans une région; le nombre relatif de nouveaux chercheurs participants qui pourront exiger une certaine priorité à l'intérieur du cadre d'un programme de développement. À l'heure actuelle, d'importantes sommes provenant du PPR sont utilisées par des scientifiques dont le cheminement de carrière est déjà bien entrepris. Il se peut que des décisions doivent être prises en priorité afin d'équilibrer les besoins des nouveaux scientifiques et de ceux qui cherchent du financement provisoire pour maintenir un programme de recherche en santé existant.